

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Une stratégie territoriale pour la Wallonie

TABLE DES MATIERES

Qu'est-ce que le schéma de développement du territoire ?

Le cadre du projet de territoire de la Wallonie

- Les engagements de la Wallonie
- Les priorités du Code du développement territorial
- Des défis à relever
- L'analyse contextuelle

Le territoire à l'horizon 2050

Des objectifs et des principes de mise en œuvre ambitieux

- Se positionner et structurer
- Anticiper et muter
- Desservir et équilibrer
- Préserver et valoriser

Structurer le territoire, un impératif

- Les pôles
- Les aires de coopération transrégionale et transfrontalière
- Les aires de développement
- Les réseaux de communication
- Les réseaux de transport de fluides et d'énergie
- Les sites reconnus en vertu de la loi sur la conservation de la nature
- Les liaisons écologiques

S'appuyer sur les ressources du territoire

- Les gares inter-villes du réseau SNCB
- Les portes d'entrée sur le territoire
- Les universités
- Les sites propices au développement de l'activité industrielle
- Les villes
- Les sites touristiques
- Les ressources naturelles et primaires

Qu'est-ce que le schéma de développement du territoire ?

Le territoire de la Wallonie constitue un patrimoine qui nous est commun. Maîtriser son développement s'impose à ce titre comme une condition incontournable de notre destin. De la justesse des choix opérés et de la qualité de son aménagement dépendent la prospérité et le bien-être de ses habitants.

L'un des piliers de l'action publique, qu'elle soit régionale ou communale, est de rencontrer ou d'anticiper les besoins de la collectivité. Le territoire n'échappe pas à son champ d'intervention. La mission des autorités publiques est de préparer le territoire à répondre aux aspirations de la population qui l'occupe en tenant compte des défis à moyen et à long terme auxquels elle sera confrontée. Ceci exige de définir un « projet de territoire », c'est-à-dire l'évolution souhaitée de la Wallonie et des territoires qui la composent compte tenu des enjeux auxquels elle doit faire face à moyen et à long terme. Le projet de territoire se fonde sur une analyse contextuelle de la Wallonie. Celle-ci relève les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

Ce projet de territoire, ce futur souhaitable que les autorités régionales proposent à celles et ceux qui y vivent ou y travaillent, est avant tout un projet politique en ce qu'il opère des choix parmi plusieurs voies possibles, dans le respect des obligations internationales de la Région, en cohérence et en complémentarité avec les plans et les outils stratégiques qu'elle a déjà adoptés. Il ambitionne d'assurer un développement durable et attractif du territoire qui tienne compte des dynamiques et des spécificités territoriales et de la cohésion sociale.

Le schéma de développement du territoire (SDT) est l'outil de nature juridique à travers lequel les autorités régionales peuvent définir la stratégie qu'elles comptent mettre en œuvre pour traduire concrètement le projet qu'elles proposent sur le territoire. Celle-ci doit être exprimée à travers des objectifs, des principes de mise en œuvre et une structure territoriale.

Situé au sommet de la hiérarchie des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Région wallonne, le schéma de développement du territoire s'impose aux autres outils d'aménagement du territoire. Il n'a en revanche pas d'effet direct – sauf exceptions – sur les autorisations individuelles. Sa conception tient compte de cette disposition. A l'échelle régionale, il a un rôle stratégique qui doit inspirer l'action du Gouvernement wallon sur le territoire. A l'échelle infrarégionale, il est conçu de manière à ce que les principes sur lesquels il se fonde puissent être traduits à travers les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme de niveau local et ceci compte tenu des spécificités territoriales. C'est pourquoi le schéma de développement du territoire s'attache également à préciser le cadre dans lequel ces autorités exerceront leurs compétences.

Le cadre du projet de territoire de la Wallonie

Les engagements de la Wallonie

La Wallonie est engagée vis-à-vis de plans d'action décidés à l'échelle européenne, tel que l'agenda territorial de l'Union européenne 2020, ou mondiale, tels que le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ou l'accord de Paris sur le climat. Elle a aussi adopté plusieurs plans stratégiques. La mise en œuvre d'une politique wallonne du climat a fait l'objet d'une résolution du Parlement wallon. Le projet de territoire proposé s'inspire de l'ensemble de ces documents.

Les priorités du Code du développement territorial

Le Code du développement territorial entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 fixe quatre buts aux objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire :

- 1° *La lutte contre l'étalement urbain et d'utilisation rationnelle des territoires et des ressources* aux termes desquels l'urbanisation doit être organisée et structurée de façon à limiter la consommation de l'espace et des ressources du territoire ;
- 2° *Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale* selon lequel les conditions territoriales du développement d'une économie compétitive et dynamique de la Wallonie, capable d'une croissance durable et accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi doivent être définies. Il s'agit de s'appuyer sur la dynamique des métropoles extérieures au territoire et des réseaux économiques existants, les ressources du territoire (villes, réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie, patrimoine naturel, culturel et paysager, etc.), les portes d'entrée sur le territoire (aéroports, gares LGV et plateformes multimodales), les pôles de compétitivité de la Wallonie et les universités. Il s'agit également de soutenir la complémentarité et la mise en réseau des territoires, dont il convient de développer les spécificités.
- 3° *La gestion qualitative du cadre de vie*, principe fondamental en matière d'aménagement du territoire, qui vise à assurer la qualité des espaces de vie et de travail, le confort, la convivialité des espaces publics et des espaces verts et la praticabilité des réseaux de communication. Ce principe reconnaît le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité.
- 4° *La maîtrise de la mobilité* selon lequel il convient d'assurer un équilibre entre le profil en matière d'accessibilité et de mobilité des activités implantées sur le territoire et la maîtrise des impacts sociaux, économiques et environnementaux des déplacements qu'elles génèrent. Il s'agit non seulement de desservir les territoires urbanisés par des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle à des coûts supportables mais aussi de rationaliser le transport de marchandises.

Des défis à relever

La Wallonie est située au cœur de l'Europe occidentale, à proximité de métropoles en plein essor.

Ses atouts principaux sont l'espace dont elle dispose, les ressources de son territoire, la densité de son réseau de communications et les savoir-faire de sa population. Inscrite dans un espace où les échanges économiques, financiers et culturels sont en pleine mutation, elle est à la fois soumise aux pressions des territoires qui l'entourent et idéalement placée pour valoriser ses atouts économiques et tirer parti de son environnement.

Dix défis impactent notre société :

- *La démographie :*
Face à l'augmentation importante annoncée de la population habitant la Wallonie, à l'allongement de la durée de la vie et à la réduction de la taille des ménages, la Wallonie constitue un cadre de vie de qualité et affirme une valeur de solidarité et d'accueil, en facilitant l'accès à un logement adapté et adaptable.
- *La cohésion sociale :*
Dans un contexte de croissance de la précarisation, du vieillissement et de l'exclusion, la Wallonie s'engage dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. Elle entend développer un ensemble d'initiatives pour que chaque personne puisse y vivre dignement.
- *La cohésion territoriale :*
Dans un contexte de concurrence entre territoires et de raréfaction des ressources publiques, la Wallonie entend structurer son territoire de façon à tirer parti de leurs spécificités pour renforcer son identité et réduire les disparités territoriales.

- **La compétitivité :**
Dans une conjoncture d'une économie mondiale déstabilisée par des crises répétées et de redéploiement économique de la Wallonie, la Wallonie affirme une volonté de progrès économique, de formation et d'offre d'emplois.
- **La santé et le bien-être :**
Pour réduire les disparités importantes au niveau de l'état de santé de la population en fonction du statut socio-économique, la Wallonie s'engage à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- **Le climat :**
Pour prévenir et gérer les risques, la Wallonie s'engage à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **La mobilité :**
La Wallonie affirme la mise en place d'une mobilité alternative à la voiture individuelle.
- **L'énergie :**
La Wallonie s'inscrit résolument dans la transition énergétique et utilise rationnellement l'énergie tout en veillant à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.
- **La biodiversité :**
Préserver la biodiversité est une nécessité en Wallonie pour réduire les menaces sur les milieux naturels et les espèces.
- **Les déchets :**
La Wallonie diminue sa production de déchets et favorise une économie de recyclage et de valorisation des déchets.

L'analyse contextuelle

L'analyse contextuelle, qui synthétise un diagnostic territorial établi au départ d'analyses et études multiples, a permis d'identifier des enjeux. Ceux-ci interpellent la capacité de mobilisation du territoire et de ses acteurs au regard de multiples problématiques. L'ensemble de ces contributions a servi de support à la définition d'une vision et d'une ambition formalisée au travers d'objectifs.

Le territoire à l'horizon 2050

Six finalités prospectives ont été identifiées pour le territoire à l'horizon 2050.

1. La terre, le paysage, les êtres et les productions locales comme ressources et chaînes de valeurs territoriales

En 2050, le développement territorial de la Wallonie valorise de manière durable la terre, la nature, la biodiversité, les paysages, les êtres qui y vivent ou y travaillent en privilégiant le recours aux ressources locales. La prise de conscience et l'implication des citoyennes et des citoyens constituent la clef de voûte d'une politique collective permettant un développement harmonieux. Une utilisation rationnelle et diversifiée des ressources agricoles, capital commun à sauvegarder et à régénérer constitue un facteur majeur de la transition écologique. Le maintien des agriculteurs et le développement de leur activité sur le territoire assurent la protection de la chaîne qui lie l'agriculture, l'alimentation, la santé et dont la terre constitue le premier maillon.

Atteindre ces objectifs a demandé l'adaptation des secteurs agroalimentaires, la protection, la valorisation, et une meilleure gestion, notamment foncière, des surfaces destinées à l'agriculture, la création de ceintures alimentaires urbaines, ainsi que la structuration des filières de circuits courts et des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement.

Le référentiel des paysages, à conserver et à construire, est décliné à différentes échelles territoriales pour lutter contre la banalisation des espaces. La forêt constitue un autre potentiel qui aura été valorisé en rééquilibrant l'écosystème, en permettant le développement conjoint et équilibré des fonctions économique, sociale et environnementale de la forêt. De même, la qualité de l'eau a été préservée pour répondre en quantité aux besoins vitaux et aux activités économiques. Une attention particulière a été portée aux sols, aux sous-sols, aux produits des carrières qui, comme toutes les ressources naturelles ou primaires, font l'objet d'attentions à la fois pour les préserver de l'exploitation intensive et pour les valoriser. Le potentiel de minéraux rares a été utilisé suivant une politique spécifique. Tout comme pour le patrimoine urbanistique et culturel des villes et des villages, le maintien de la qualité du patrimoine naturel a fait l'objet d'une politique claire et d'une forte implication de la population. Le tourisme, secteur intégrateur de ces atouts patrimoniaux, constitue désormais un secteur fort, réinvesti et renouvelé dans l'économie wallonne, notamment par la valorisation des sites et attractions majeurs et un travail de reconversion des vallées touristiques.

2. Une métropolisation qui irrigue la Wallonie dans la totalité de son réseau créatif

Pour exister dans un système économique européen et mondial largement animé par les dynamiques métropolitaines, la Wallonie a renforcé ses facteurs de connexions au monde et les a mutualisés, à partir d'un maillage diversifié de ses territoires, en s'appuyant autant sur ses grandes, moyennes et petites villes que sur sa connectivité globale. Ses atouts se sont considérablement renforcés dans les sphères de la recherche, de la logistique, des sciences du vivant, de l'enseignement supérieur, de niches et grâce à des connexions très performantes.

Pour atteindre la densité requise au niveau européen et lui permettre d'irriguer l'ensemble des territoires, elle a intensifié les fonctions de métropolisation partout sur le territoire en assurant les connectivités et les articulations nécessaires en interne et vers l'extérieur. Les deux aéroports, les ports autonomes et les plateformes logistiques s'articulent suivant ce même principe de spécialisation-complémentarité et de polycentrisme, activant l'ensemble du district créatif wallon autour d'activités phares liées à la société de la connaissance : recherche et enseignement supérieur, enseignement qualifiant et formation de pointe, biotechnologies, soins de santé, agro-alimentation, nouveaux matériaux, énergies durables, intelligence numérique, mécanique technologique, économie circulaire, tourisme international, activités portées par une identité qui tend à être commune à toute la Wallonie, même si elle peut se décliner territorialement.

3. Des transitions énergétique, climatique et démographique comme avantages territoriaux majeurs

La Wallonie s'est inscrite précisément et résolument dans les normes de l'Union européenne et des Nations Unies en termes de transitions énergétique, climatique et démographique solidaires. Cela signifie que, si elle a appliqué avec fidélité les stratégies de l'Union européenne et les préconisations des Nations Unies, elle a souhaité faire de ces transitions des atouts majeurs pour son propre développement.

Ainsi, a-t-elle affirmé son leadership dans les nouvelles formes de mobilité, développé une économie agricole et sylvicole durables, valorisé les niches écologiques comme le potentiel peu exploité que représentaient les sites *Natura 2000*, ouvert les villes à la nature, développé considérablement les réseaux alternatifs de transports au travers notamment des territoires d'expérimentations numériques (*Smart cities, Smart rural, Smart rural, etc.*), recyclé et aménagé ses zones d'activité économique au profit d'une plus grande efficacité économique, écologique et territoriale. Le développement de la logique d'économie circulaire a ainsi transformé la manière d'appréhender le territoire et les relations entre fonctions, activités et ressources. Des innovations en matière de portage immobilier et fiscal ont permis de densifier les zones d'habitat tout en répondant efficacement aux effets du vieillissement de la population, notamment la perte d'autonomie des personnes âgées. Des investissements massifs ont été réalisés dans le domaine du logement afin de l'adapter au défi climatique et à la nécessaire reconnexion des générations dans les lieux de vie.

La Wallonie a relevé le défi de la transition énergétique et renforcé son attractivité ainsi que les chaînes de valeur associées aux bénéficiaires des territoires. Les zones urbaines, organisées en réseau, ont effacé les stigmates du déséquilibre social, de

l'exclusion et des problèmes environnementaux qui y étaient concentrés et sont désormais des épacentres de science, technologie, culture, innovation, de créativité individuelle et collective. Ainsi ces espaces de croissance, de connaissance et d'innovation jouent-ils un rôle primordial dans la réussite des transitions menées en cohérence avec les stratégies européennes.

Chaque fois que l'occasion a pu être saisie, les transitions ont constitué la base de politiques collectives nouvelles qui ont pu améliorer la qualité du développement, l'innovation sociétale ainsi que l'emploi.

4. Une Wallonie accueillante, solidaire, rassemblée et intrégratrice

Afin d'appréhender l'avenir en restant fidèle à ses valeurs de terre d'accueil et de solidarité, la Wallonie est rassemblée et intrégratrice avec ses habitants, en particulier les plus démunis, qu'ils soient présents de longue date, victimes de la désindustrialisation, peu préparés aux nouvelles exigences technologiques, ou nouveaux arrivés.

Cette volonté d'accueil et d'inclusion a impliqué des efforts considérables en éducation, en formation, en matière de protection sociale, en pédagogie à l'égard de l'ensemble de la population afin de permettre un accès équitable aux logements, aux réseaux physiques et immatériels de transport des biens, des personnes et de l'information, à l'éducation, à la santé, à toutes cultures, et à l'emploi. Cela a nécessité des niveaux d'équipement adéquats, mais aussi une responsabilisation des habitants, en tant que citoyennes et citoyens.

L'évolution des formes de démocratie a permis une participation active aux stratégies de développement et la mise en mouvement de toutes et tous autour de projets communs, du local jusqu'au niveau régional, en particulier au Parlement de Wallonie. Ce nouveau vivre-solidaire-ensemble est né de l'expression des besoins citoyens et associatifs, du développement de réponses en termes d'équipements et d'espaces collectifs, de la recherche de nouvelles cohabitations et de la mise en place de nouveaux modèles, plus ouverts, plus conviviaux, respectant et associant davantage les populations en difficulté.

5. Une Wallonie physiquement et numériquement connectée, créative, attractive et ouverte

En 2050, l'ensemble de la Wallonie est couvert par des connexions numériques performantes et ouvertes lui permettant d'inscrire ses travailleurs, entrepreneurs et chercheurs dans les réseaux européens ou voisins. Conscient de l'importance des investissements dans des réseaux de transports à haute performance, tant de personnes que de marchandises, le gouvernement de la Wallonie a pris les mesures politiques et budgétaires fortes pour répondre à cet enjeu existentiel.

Refusant de se refermer sur elle-même, la Wallonie a concrétisé sa volonté de prendre sa place dans le monde globalisé. Elle a dès lors bénéficié des effets positifs de la relance de la dynamique européenne et s'est positionnée comme un des promoteurs de l'Europe politique et sociale, et un des moteurs d'une macro-région de l'Europe du Nord-Ouest. Pour mener à bien ces ambitions, elle s'est appuyée sur un pôle universitaire et d'enseignement supérieur intégré et dynamique.

La Wallonie s'est dotée d'une stratégie de développement économique intégrée et a réussi son redéploiement industriel. Elle a cultivé l'esprit d'entreprendre, mobilisé les ressources endogènes de ses territoires organisés. Elle a développé les infrastructures nécessaires à son nouvel essor, a anticipé la reconversion et la modernisation des parcs d'activités économiques, en tenant compte de la disponibilité foncière et en s'inscrivant dans la transition énergétique. La Wallonie a valorisé et investi dans les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour le transport de marchandises, intégrant ainsi les problématiques liées à la pollution atmosphérique et à la congestion automobile. Les entreprises se sont tournées vers un modèle économique et productif basé sur les économies d'énergie, l'économie circulaire, le travail en réseau, le management participatif, l'intégration numérique pour une compétitivité accrue.

La Wallonie a réussi son redéploiement en capitalisant tant sur la créativité de ses habitants que sur ses connexions avec l'international. Elle a cultivé ses talents, reconnus comme acteurs économiques ici et à l'étranger. Enfin, la Wallonie a fait de la culture, du patrimoine et du tourisme un des axes de sa politique de développement, pour conforter son attractivité et être présente sur la scène internationale.

6. Une Wallonie qui a reconfiguré et retissé ses liens interrégionaux et transfrontaliers.

La Wallonie est parvenue à intégrer la diversité socio-économique de ses espaces dans une structure territoriale multipolaire. Elle a revisité ses relations avec les régions voisines, dont la Région Ostbelgien, dans les cadres fédéral belge et transfrontalier, en s'interrogeant avec ses partenaires des autres États et régions sur les champs concrets de complémentarités interrégionales et internationales ainsi que dans le cadre de coopérations innovantes.

Des plans d'aménagement et de développement des territoires coordonnés ont été établis tout au long de la frontière, notamment dans des logiques réticulaires fondées sur la consolidation de partenariats transrégionaux et/ou métropolitains avec Courtrai, Lille, Reims, Metz-Nancy, Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Maastricht, Louvain, Bruxelles, Gand, Anvers. Des outils et moyens nouveaux de mises en œuvre de ces stratégies territoriales ont été construits, comme les schémas de coopération transfrontalière et des villes-hub, repensées comme autant de portes d'entrée. Ces plans et partenariats, ainsi que le rôle diplomatique que joue la capitale régionale, Namur, en tant que siège du Parlement et du Gouvernement de Wallonie, ont permis d'améliorer la qualité des flux et des échanges ainsi qu'un co-développement productif associant villes centres et territoires moins denses.

En conclusion : le co-développement de la Wallonie et de ses territoires

En 2050, le Parlement et le Gouvernement wallon ont depuis longtemps compris que donner un avenir à la Région passe par la mobilisation de l'ensemble des territoires, des acteurs et des pouvoirs locaux au profit du projet commun. De même, savent-ils d'expérience la nécessité de prendre en compte les enjeux spécifiques des différents territoires wallons afin de conforter ces derniers, d'y répondre dans la stratégie régionale de développement territorial durable et de renforcer ainsi la Wallonie tout entière.

Ce double mouvement a trouvé dans la contractualisation son mécanisme de gouvernance. Cette articulation permet au Gouvernement wallon, s'appuyant sur une veille prospective efficace et des mécanismes robustes d'évaluation de ses actions, de mettre en place les politiques collectives permettant, d'une part, de mobiliser les territoires autour de son projet de développement régional et, d'autre part, d'apporter son appui aux initiatives innovatrices prises par ces territoires, eux-mêmes animés par un mode de gouvernance renouvelé, inclusif et participatif.

Des objectifs et des principes de mise en œuvre ambitieux

Dans la continuité de la philosophie du SDER de 1999 et du projet de SDER adopté provisoirement par le Gouvernement wallon en 2013, le schéma de développement territorial vise à répondre aux besoins des citoyens et des entreprises :

- en identifiant pour la Wallonie des objectifs ambitieux, dans une perspective volontariste à 2025 et 2050 ;
- en identifiant des principes de mise en œuvre ;
- en se dotant d'une structure territoriale affirmant l'ouverture de la Wallonie sur ses voisins et le dynamisme de ses territoires dans la valorisation de leurs ressources et l'amélioration du bien-être de leurs populations ;
- en comportant des mesures de gestion et de programmation afin de concrétiser le projet de territoire.

La mise en perspective des enjeux a permis de décliner ces objectifs suivant quatre modes d'actions :

- Se positionner et structurer
- Anticiper et muter
- Desservir et équilibrer
- Préserver et valoriser

A chacun de ces modes d'action sont associés cinq objectifs selon l'arborescence suivante :

Se positionner et structurer

- SS.1 - Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen
- SS.2 - Insérer la Wallonie dans les réseaux économiques transrégionaux et transfrontaliers
- SS.3 - S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- SS.4 - Faire des réseaux de transport et communication structurants un levier de création de richesses et de développement durable
- SS.5 - Articuler les dynamiques territoriales supra locales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

Anticiper et muter

- AM.1 - Répondre aux besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques et aux défis énergétique et climatique
- AM.2 - Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi
- AM.3 - Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol
- AM.4 - Inscrire la Wallonie dans la transition numérique
- AM.5 - Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

Desservir et équilibrer

- DE.1 - Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- DE.2 - Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- DE.3 - Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables et adaptés aux diversités territoriales
- DE.5 - Organiser la complémentarité des modes de transport

Préserver et valoriser

- PV.1 - Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés
- PV.2 - Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions de l'urbanisation
- PV.3 - Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources
- PV.4 - Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et l'exposition aux nuisances anthropiques
- PV.5 - Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

Se positionner et structurer

La Wallonie est inscrite dans un système territorial complexe.

A l'échelle européenne, la Wallonie s'inscrit dans un espace où les échanges économiques, financiers et culturels se reconfigurent, notamment à travers programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ou l'accord de Paris sur le climat.

A l'échelle interrégionale et transfrontalière, l'opportunité de la Wallonie est de se redéployer à partir des possibilités d'échanges multiples avec les territoires qui l'entourent ou l'incluent.

La Wallonie présente sa propre organisation interne.

En regard de ces systèmes en constante évolution, il est nécessaire de positionner et de structurer le territoire pour développer une urbanisation économe en ressources, pour valoriser ses atouts économiques, pour améliorer les transports et pour protéger l'environnement et le patrimoine.

Objectifs

- SS.1 - Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen
- SS.2 - Insérer la Wallonie dans les réseaux économiques transrégionaux et transfrontaliers
- SS.3 - S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- SS.4 - Faire des réseaux de transport et communication structurants un levier de création de richesses et de développement durable
- SS.5 - Articuler les dynamiques territoriales supra locales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

Constats

La mondialisation et la métropolisation s'appuient sur un réseau de villes au rayonnement international et attractives qui facilitent les rencontres et les interactions entre les acteurs et les idées. Les métropoles sont le lieu de concentration de la main d'œuvre qualifiée, des activités économiques, des institutions et des centres de décision. Ces concentrations permettent des économies d'échelle et des interactions entre activités et services qui les renforcent mutuellement, au bénéfice d'une large aire d'influence.

Tout comme aux autres échelles, les concurrences sont de plus en plus vives entre les espaces métropolitains qui cherchent à valoriser et à renforcer leurs dotations spatiales (universités, aménités, offres résidentielles, pôles de compétitivité, etc.). L'économie et en particulier l'économie de la connaissance (centres de recherche, universités et entreprises regroupés dans les pôles de compétitivité wallons et soutenus par le plan Marshall) permet à la Wallonie d'utiliser ses atouts pour mieux se situer dans l'économie mondialisée.

La Wallonie dispose de plusieurs portes d'entrée (aéroports, gares LGV et plateformes multimodales établis sur les corridors multimodaux de niveau européen) qui participent à sa connexion à l'échelle internationale et suprarégionale et permettent l'irrigation de son territoire.

Cependant la Wallonie ne dispose pas de réelle métropole et seules certaines parties de son territoire profitent des dynamiques métropolitaines voisines.

Enjeux

La Wallonie doit affirmer sa position dans les dynamiques et les réseaux des métropoles de l'Europe du nord-ouest (Paris, Lille, Londres, Bruxelles, Luxembourg, la Randstad, la Ruhr), qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, de recherches, d'enseignement, de formation et d'infrastructures.

L'établissement de stratégies métropolitaines qui s'appuient sur les métropoles voisines permettra à la Wallonie de bénéficier de leurs effets positifs et de pallier l'absence actuelle de réelles métropoles au sein de son territoire.

Principes de mise en œuvre

- **Renforcer les dynamiques métropolitaines**
 - Concentrer les acteurs et les équipements qui favorisent les interactions nécessaires aux processus d'innovation et de création d'entreprises
 - Renforcer l'attractivité des pôles économiques, culturels et touristiques wallons tant urbains que ruraux afin de profiter de la position centrale de la Wallonie au sein de la zone de chalandise de l'Europe du nord-ouest
 - Renforcer l'attractivité économique et résidentielle des grandes villes wallonnes afin d'y favoriser l'installation des acteurs de la classe créative et de la société de la connaissance
 - Renforcer le rôle des portes d'entrée par l'implantation d'activités en lien direct avec l'Europe du nord-ouest
 - Renforcer les pôles wallons situés dans « l'aire de développement métropolitain » par le développement d'activités métropolitaines, d'équipements et de services à la population et aux entreprises, de l'économie de la connaissance, de l'innovation, du logement et de la formation
 - Assurer une bonne connexion, en particulier par le chemin de fer, vers les métropoles voisines

Mesure de gestion et de programmation

Constats

La Wallonie se situe au voisinage de métropoles dotées de centres de décisions, d'universités, de centres de recherche, de grandes entreprises et d'infrastructures qui participent fortement au développement économique de leur territoire de par l'activité et l'innovation qu'ils génèrent.

Les interdépendances mutuelles entre la Wallonie et les territoires qui l'entourent sont de plus en plus fortes.

Elles se marquent notamment dans le développement de l'emploi transfrontalier principalement vers la Flandre et le Grand-Duché de Luxembourg tandis que des rééquilibrages sont à l'œuvre dans l'aire métropolitaine bruxelloise.

L'attractivité des universités voisines (Bruxelles, Louvain, Gand, Aix-la-Chapelle, Belval - Luxembourg, Lille, Maastricht) se marque par le recrutement d'une partie des étudiants et du personnel au sein du territoire wallon dans une logique de concurrence. Cependant, ces pôles de l'économie de la connaissance ont tendance à collaborer de plus en plus en réseau par-delà les frontières régionales et nationales.

À l'instar de la Wallonie, les Régions voisines se sont dotées de stratégies de spécialisation et d'innovation (*Smart Specialisation Strategy*). La plupart des six pôles de compétitivité wallons ont leur homologue dans au moins un des territoires voisins.

Les secteurs relevant de l'économie présentielle se prêtent également à un travail collaboratif par-delà les frontières notamment dans le secteur émergent de la silver economy¹, de la construction durable ou de la valorisation touristique du territoire (cf. Marque Ardenne, circuits touristiques thématiques transfrontaliers, etc.).

Dans d'autres domaines, on observe davantage une réelle concurrence et très peu de collaboration transrégionale ou transfrontalière (cf. les implantations commerciales, les aéroports, l'offre foncière dédiée à la logistique ou aux parcs d'activités économiques, etc.).

Enjeux

La Wallonie doit renforcer son positionnement dans les réseaux économiques transfrontaliers et transrégionaux ainsi que dans les espaces institutionnels de coopération transfrontalière (notamment le BeNeLux, l'Eurométropole, l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région...).

Principes de mise en œuvre

- **Amplifier les dynamiques transrégionales et transfrontalières**
 - Valoriser les ressources des versants wallons des espaces frontaliers (paysage, patrimoine, équipements, qualité environnementale, etc.)
 - Prendre en compte les dynamiques des espaces voisins dans le développement des territoires frontaliers
 - Développer, dans les régions frontalières, les secteurs porteurs tels que la *silver economy*, le tourisme (côté germanophone et lorrain) ainsi que la construction durable
 - Maximiser les atouts qui positionnent la Wallonie favorablement dans le secteur des services
 - Tirer parti des potentialités des équipements, infrastructures et services dont disposent les régions voisines
 - Favoriser les partenariats transrégionaux

- **Connecter les territoires**
 - Développer des solutions efficaces de transport au sein des régions urbaines transrégionales ou transfrontalières
 - Améliorer la connexion entre les territoires pour les personnes, les communautés et les entreprises
 - Optimiser les connexions vers les villes situées à proximité du territoire de la Wallonie, comme Charleville-Mézières, Sedan, Leuven, etc

Mesure de gestion et de programmation

¹ Ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Constats

La Wallonie dispose d'un maillage très dense de villes et villages, suffisant pour structurer et rencontrer les besoins du territoire (au niveau des activités économiques, des services, de l'éducation, de la culture, etc.).

Les espaces ruraux et urbains wallons sont variés tant en ressources naturelles qu'en d'équipements, en compétences ou en diversité sociale. Cette variété constitue un atout en termes d'attractivité du territoire.

Certaines disparités territoriales subsistent et peuvent être discriminantes au niveau de l'emploi, du contexte socio-économique, des aménités environnementales, de la mobilité, des réseaux numériques, du coût de l'énergie, etc.).

C'est notamment le cas dans les zones peu densément peuplées ou encore dans des quartiers urbains paupérisés. Ces disparités risquent d'être amplifiées par une concurrence entre territoires.

La localisation de nombreuses réserves foncières à l'extérieur des villes favorise la diffusion des activités économiques au sein des espaces ruraux ainsi que la poursuite de l'étalement urbain. Ce phénomène porte atteinte à la structure du territoire et à sa lisibilité. Cette situation provoque une pression sur l'usage du sol ce qui peut affecter les territoires, essentiellement agricoles ainsi que le réseau écologique, dans leurs spécificités.

Enjeux

La complémentarité entre territoires doit être favorisée dans le respect de leurs spécificités (y compris socio-économiques), en s'appuyant sur le maillage des villes et des villages.

Principes de mise en œuvre

▪ **Renforcer la structure territoriale**

- Distinguer morphologiquement les pôles wallons de leur périphérie, par exemple en marquant les entrées de villes et de villages et en séparant les différents pôles par des zones non urbanisées
- Localiser les équipements et les activités dans les centres urbains et ruraux en tenant compte de l'offre et des besoins des territoires voisins
- Développer chaque ville en fonction de ses spécificités et en tenant compte de celles des autres villes

▪ **Connecter les pôles**

- Desservir les pôles par des infrastructures de communication performantes et adaptées
- Développer un transport collectif et/ou partagé efficace entre les pôles

Mesure de gestion et de programmation

Constats

La Wallonie, avec sa très grande densité de population et d'infrastructures de communications, occupe une position centrale au sein du Réseau Trans-Européen de Transport que l'Union Européenne souhaite finaliser à l'horizon 2030/2050. Parmi les neuf corridors multimodaux qui relieront les différentes parties du territoire européen, la Wallonie se situe au cœur du corridor Mer du Nord-Méditerranée et est directement connectée aux corridors Rhin-Alpes et Mer du Nord-Baltique.

La spécialisation, la concentration et la délocalisation des productions ainsi que la croissance démographique attendue en Wallonie laissent présager que le transport de marchandises va continuer à se développer dans les prochaines années.

Le territoire wallon est néanmoins relativement exigu. Il peut facilement être contourné. Il existe par ailleurs une forte concurrence entre les Régions qui ambitionnent toutes de tirer parti de leur position stratégique au sein des corridors européens.

Dans le cadre du Plan Marshall, la politique des pôles de compétitivité a permis la création de richesses notamment par l'essor du secteur de la logistique en Wallonie.

Cependant, à l'exception du Trilogiport et de l'aéroport de Liège, la Wallonie ne dispose pas sur son territoire de plateformes de correspondance multimodales (hubs de transport) majeures pour le fret. Cette situation la rend fortement dépendante des plateformes de correspondance (hubs de transport) situées à sa périphérie.

La prépondérance du mode routier a des impacts importants sur l'environnement et le cadre de vie.

Ainsi, la répartition modale du transport de marchandises national en tonnes*kilomètres en 2012 était de 82% pour la route, 4 % pour la voie navigable et 4 % pour le rail.

Pour le transport des personnes, la part actuelle modale de la voiture s'élève à 83% des voyageurs *kilomètres, celle du vélo est d'environ 1%.

Enjeux

Les richesses issues des flux qui transitent par le territoire wallon doivent être captées tout en limitant leurs incidences.

Il y a également lieu d'améliorer le réseau de transport longue distance afin d'exporter nos richesses à l'international.

Principes de mise en œuvre

- **Améliorer et valoriser les réseaux de transport et les équipements**
 - Poursuivre le développement du Réseau Trans-Européen de transport (RTE-T), en ce compris les voies navigables et assurer sa connexion avec les réseaux de communication inférieurs
 - Orienter les activités ayant un profil de mobilité internationale vers le réseau RTE-T
 - Concentrer les flux sur le réseau Trans-Européen de transport
 - Poursuivre et coordonner le développement des aéroports de Charleroi et de Liège autour de leurs spécificités.
 - Offrir une accessibilité multimodale aux portes d'entrée de la Wallonie (aéroports, gares LGV et plateformes multimodales) et aux pôles wallons
 - Inciter au transfert de flux vers les modes de transport les plus respectueux de l'environnement (emprise au sol, pollutions et nuisances environnementales)
 - Valoriser les équipements de la Wallonie et renforcer son accessibilité tout en orientant les flux vers les réseaux qui leur sont adaptés
- **Localiser les activités**
 - Localiser les activités générant des flux à proximité des principaux points de connexion aux réseaux de communication

Mesure de gestion et de programmation

Constats

Certains territoires partagent une série d'enjeux communs. Leurs contours peuvent varier selon les thématiques (nature, tourisme, transport, services, économie, etc.).

Depuis de nombreuses années, les communes wallonnes se sont organisées au sein de structures supra ou trans-communales² à différentes échelles et selon des thématiques diverses.

Ces dynamiques ont notamment permis la mise en place de projets de territoires qui participent au développement régional.

Le recours au développement local et à la mobilisation des ressources locales s'impose de plus en plus pour consolider la résilience économique des territoires face aux fluctuations de l'économie mondiale.

Le patrimoine bâti ainsi que le patrimoine paysager restent quant à eux des références d'identification à un territoire.

Enjeux

Articuler les projets de territoire au projet de territoire régional afin qu'ils soient le vecteur clef de diffusion de la stratégie de développement régional et le reflet de l'identité wallonne.

Principes de mise en œuvre

- S'appuyer sur la stratégie régionale de développement territorial économique et social dans la définition des stratégies territoriales communales et supra-communales
- Faire des projets de territoire un levier de cohésion territoriale à l'échelle régionale
- Encourager les initiatives visant à développer l'attractivité du territoire (ex : routes thématiques contribuant à la découverte du territoire (type d'habitat, patrimoine, paysage,...) et les spécificités locales (produits du terroir, savoir-faire,...)
- Mutualiser les initiatives de développement territorial en valorisant les atouts et spécificités de chaque territoire
- Faciliter la complémentarité des actions territoriales par la création de synergies entre territoires
- Favoriser la mise en réseau des initiatives territoriales grâce aux nouvelles technologies de communication

Mesure de gestion et de programmation

² Supra-communal : désigne une structure se trouvant au-dessus, qui chapeaute plusieurs communes, qui n'en font pas forcément partie sur base volontaire. Les institutions supra -communales prennent des décisions qui s'imposent aux communes qui les composent.

Trans-communal : désigne une structure regroupant des communes qui s'associent parce qu'elles se reconnaissent un dessein partagé qui nécessite une stratégie commune. La trans-communalité peut être le résultat d'une option volontariste des acteurs locaux (réaliser des économies d'échelle, mutualiser les moyens) ou réglementaire (cas des contrats de rivière, des parcs naturels, etc.).

Anticiper - Muter

La Wallonie se doit de prévenir et d'accompagner les changements nécessaires pour répondre aux neuf défis que sont la démographie, la cohésion sociale et territoriale, la compétitivité, la santé, le climat, la mobilité, l'énergie, la biodiversité et les déchets. Elle doit être capable d'anticiper, de s'adapter rapidement et d'évoluer.

Objectifs

- AM.1 - Répondre aux besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques et aux défis énergétique et climatique
- AM.2 - Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi
- AM.3 - Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol
- AM.4 - Inscrire la Wallonie dans la transition numérique
- AM.5 - Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

Constats

La Wallonie doit faire face à d'importantes évolutions sociodémographiques, principalement en termes de vieillissement de la population, de composition et de taille des ménages.

D'ici 2050, la Wallonie devrait compter 300 000 ménages supplémentaires.

Pour répondre à ces évolutions et dans l'hypothèse où le parc actuel est pérennisé, les besoins futurs en logements ont été estimés³ en 2016 à 13 000 logements par an en Wallonie jusqu'à l'horizon 2020, 11 000 logements par an de 2020 à 2030, 10 000 logements par an de 2030 à 2040 et 7 000 logements par an de 2040 à 2050. Cette estimation peut cependant varier en fonction du contexte économique, des politiques menées à l'échelon fédéral ou des régions voisines, ainsi que de la situation internationale.

Même si en chiffres absolus la production actuelle de logements répond à la demande, d'importantes disparités territoriales subsistent au niveau de la qualité du parc existant, de la dynamique immobilière et du coût de l'immobilier qui a augmenté deux à trois fois plus vite que le revenu moyen durant la première décennie 2000.

Conjugée aux évolutions sociodémographiques, la difficulté d'accessibilité financière et la nécessité de construire et de rénover des logements plus en adéquation avec la taille des ménages favorisent l'émergence progressive de nouveaux modes d'habiter et la recherche d'une meilleure qualité de vie pour leurs habitants.

De plus, tant pour des raisons culturelles qu'économiques et fiscales, la mobilité résidentielle reste globalement faible et de nombreuses personnes habitent dans un logement qui n'est pas ou plus adapté à leurs besoins.

Suite à un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements à coûts modestes, s'est développé peu à peu le phénomène de l'habitat permanent dans les zones de loisirs.

Le parc de logement actuel est de qualité variable et se caractérise par un manque d'adaptabilité et ses très mauvaises performances en matière d'efficacité énergétique.

Enjeux

Afin d'anticiper les nouveaux besoins en logements et d'assurer le bien-être de leurs habitants, les typologies de logements devront tenir compte des tendances démographiques (accroissement attendu des personnes âgées et des personnes isolées mais aussi des ménages à géométrie variable) et répondre aux défis énergétiques et climatiques.

Principes de mise en œuvre

- **Valoriser les terrains bien situés**
 - Identifier systématiquement à l'échelle communale les zones d'habitat qui bénéficient d'un accès aisé aux services et aux équipements et dans lesquelles une densification en logements raisonnée et adaptée aux spécificités locales sera promue
 - Favoriser les opérations de démolition-reconstruction des logements dégradés, difficiles à isoler et dénués d'intérêt patrimonial
- **Réutiliser le bâti existant**
 - Promouvoir la rénovation du bâti ancien significatif en particulier dans les cœurs de villes et villages
 - Poursuivre la politique de rénovation des logements publics
- **Proposer des logements adaptables et évolutifs**
 - Maximiser l'adaptabilité et l'évolutivité des logements, tant pour la création que pour la rénovation
- **Soutenir l'habitat alternatif**
 - Soutenir l'habitat léger pour autant qu'il participe à l'amélioration du cadre de vie et qu'il satisfasse aux conditions de salubrité, de sécurité et de performance énergétique imposées aux logements en Région wallonne

³ Source: 2016-2061: Perspectives, BFP et DGS

- Favoriser l'accès à la propriété dans les zones à forte pression foncière notamment par l'utilisation de mécanismes tel que les Community land trust, les partenariats public-privé, les baux emphytéotiques, etc

Mesures de gestion et de programmation

- Identifier, dans les schémas de développement pluri-communaux et communaux, les zones d'habitat dans lesquelles une densification en logements raisonnée et adaptée aux spécificités locales sera promue
- Optimiser les mécanismes de revitalisation et de rénovation urbaine
- Appliquer le référentiel « quartiers nouveaux » à la conception des nouveaux quartiers d'habitat

Constats

La Wallonie évolue dans un monde économique actuellement animé par deux grands mouvements : d'une part, la mondialisation, la métropolisation et la mise en réseau d'une large partie de la société de la connaissance qui en résulte et, d'autre part, un retour vers des processus de proximité, de développement endogène et d'économie circulaire.

L'internationalisation de l'économie wallonne et son ouverture aux nouvelles technologies favorisent des mutations de son tissu économique et des changements de profils de main d'œuvre. Une partie de la population ne bénéficie cependant pas de ces changements faute de qualification adéquate.

La Wallonie dispose de ressources nombreuses et difficilement délocalisables : les terres agricoles, la forêt, le sous-sol, l'eau et les déchets dont une bonne part de la production est transformée et valorisée hors de ses frontières.

Enjeux

Par le soutien à l'innovation et la valorisation de ses ressources locales la Wallonie souhaite consolider sa résilience aux fluctuations de l'économie mondiale, encourager l'esprit d'entreprise, stimuler la création d'emplois et affirmer son inscription dans une logique de développement durable et d'économie de proximité.

Principes de mise en œuvre

- **Favoriser l'ancrage territorial de l'économie de la connaissance et des activités innovantes**
 - Développer des lieux d'accueil pour entreprises innovantes à proximité ou au sein des universités
 - Renforcer des interactions entre formation et entrepreneuriat par une localisation intégrée

- **Soutenir les dynamiques économiques de proximité**
 - Intégrer les activités économiques de proximité dans les opérations de rénovation et de revitalisation urbaine et de développement rural
 - Développer les infrastructures de transformation des ressources primaires et naturelles wallonnes (agriculture, sylviculture, carrières, etc.) à proximité de la ressource
 - Généraliser la mise en place de circuits courts au sein des chaînes de transformation
 - Veiller au développement de projets touristiques viables sur le plan économique
 - Assurer l'approvisionnement de l'activité économique en ressources primaires locales

- **Renforcer les initiatives en matière d'économie circulaire**
 - Réserver, au cœur des villes et villages, des lieux d'échanges participant à l'économie circulaire et de proximité.
 - Développer la filière de l'éco-construction et du recyclage
 - Encourager des logiques territorialisées d'économie circulaire et d'écologie industrielle

Mesures de gestion et de programmation

Constats

L'économie wallonne se transforme et se spécialise.

Marquée par une désindustrialisation continue, elle cède progressivement la place à une économie s'articulant autour d'une industrie à plus haute intensité technologique et des services avancés (services aux entreprises, banques, assurances,...), compatibles avec l'environnement urbain.

Dans les régions de tradition industrielle, le secteur tertiaire se développe progressivement et s'oriente vers un développement de type « high tech ». Cela provoque des mutations en termes de profil de la main d'œuvre. Les évolutions technologiques (automatisation, robotisation, révolution numérique...) imposent de nouveaux défis à l'économie wallonne.

Le profil et les comportements des entreprises wallonnes évoluent : ce sont surtout les TPE et PME qui sont en forte croissance. Une partie d'entre elles tend à préférer la réutilisation de l'offre immobilière existante pour y développer ses activités. On assiste également à un transfert d'activité depuis une implantation préexistante ce qui peut générer l'apparition de friches nuisibles à l'attractivité du territoire.

Au niveau des disponibilités foncières à vocation économique, certaines sous-régions souffrent toujours d'une situation de pénurie proche qui pourrait nuire au redéploiement économique du territoire wallon.

De plus, la Wallonie doit disposer d'une offre de terrains de grande dimension (plusieurs ha d'un seul tenant) afin de pouvoir accueillir des projets d'envergure.

Le secteur du commerce de détail témoigne d'une saturation de l'offre en immobilier commercial mais, également d'une inadéquation de celle-ci, singulièrement en centre-ville, en regard des attentes du secteur, notamment du point de vue de la taille des cellules.

Concernant le secteur du tourisme et des loisirs, il existe en Wallonie une concentration d'activités et de points d'intérêt. Les synergies entre acteurs pourraient être renforcées afin de proposer une offre plus complète et mutualiser les retours.

La lutte contre le réchauffement climatique et l'indispensable transition énergétique imposent aux différents secteurs de l'économie une efficacité énergétique accrue.

Enjeux

Pour renforcer la compétitivité de la Wallonie il convient d'anticiper et d'accompagner l'accueil des entreprises et des activités vers les lieux stratégiques et dans une perspective d'utilisation optimale (rationnelle et économe) de l'espace.

Principes de mise en œuvre

- **Structurer le territoire pour mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises**
- Concentrer l'activité économique pour créer des économies d'échelles dans les pôles urbains, les pôles d'emplois, et les lieux bien connectés
- Implanter les activités économiques du secteur tertiaire de manière à réduire la part modale du transport routier
- Optimiser l'utilisation de l'espace dans les parcs d'activités économiques existants et augmenter la densité d'emploi
- Privilégier la réutilisation du foncier et de l'immobilier existants non occupés au sein des parcs d'activités économiques et en dehors
- Orienter le développement en immobilier commercial en fonction des besoins du secteur et favoriser son maintien ou son retour dans les centres-villes
- Aménager des espaces de travail adaptés aux nouvelles organisations du travail (partagés et/ou collaboratifs, etc.)
- Au niveau régional, renforcer et redynamiser les dynamiques liées à une ressource ou à un équipement là où elle (il) est présent(e)
- Garantir l'accès de la population et des entreprises à des ressources de qualité (terres agricoles, forêts, ressources minérales, eau, etc.)
- Privilégier une localisation des activités économiques qui tient compte de leurs profils de mobilité et d'accessibilité

- **Anticiper les besoins en espaces destinés à l'activité économique**
- Disposer d'un stock foncier suffisant à destination des activités métropolitaines, mobilisable dans ou à proximité des pôles urbains et universitaires et des plateformes de correspondance (hubs de transport)
- Disposer d'un stock foncier suffisant à destination des petites et moyennes entreprises lorsque le besoin est avéré
- Réserver au niveau régional des terrains en vue du développement d'une activité économique particulière (grands terrains pour multinationales, terrains multimodaux, terrains mouillés, etc.)
- Anticiper l'apparition des friches en évitant les concurrences, le déplacement des activités et en optimisant les espaces existants

Mesures de gestion et de programmation

- Mettre en œuvre des zones d'enjeu régional.
- Réutiliser les friches.
- Identifier les terrains bénéficiant d'une bonne accessibilité aux transports en commun pour y implanter les immeubles de bureaux dans un logique de mixité fonctionnelle au niveau des gares principales des grandes villes de Wallonie ou au voisinage des gares secondaires bénéficiant d'une accessibilité significative.

Constats

La couverture numérique du territoire wallon doit être étendue et améliorée pour rencontrer les objectifs de l'Agenda numérique européen et de la stratégie « Digital Belgium ».

Disposer de réseaux permettant une transmission de données numériques en grande quantité est devenu une nécessité de plus en plus vitale pour un nombre croissant d'entreprises. Il en va de même pour les ménages en vue d'accéder à divers services dont l'accès physique en dehors d'internet devient de plus en plus restreint.

La Wallonie souffre d'un retard dans l'équipement numérique de son territoire, particulièrement en dehors des zones les plus densément urbanisées. De vastes « zones blanches » subsistent tant pour la fibre optique que pour la couverture 3G et, a fortiori, 4G.

Par ailleurs, le numérique est également devenu un réel secteur d'activité susceptible de générer de nombreux emplois. A cet égard, la Wallonie souffre d'un déficit de développement de l'emploi dans ce domaine.

Pourtant, la Wallonie dispose d'un potentiel de formation et de recherche pour développer des activités innovantes liées à ce secteur. Elle présente également de par sa position centrale au sein de l'Europe du nord-ouest des atouts pour attirer les services nécessaires à leur développement.

Les conséquences territoriales des mutations du numérique sont le contrôle et la gestion des espaces pour en améliorer la rentabilité via les smart-cities, grid, mobility ...

Enjeux

Le développement de l'économie du numérique contribue à renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité des territoires. Il est aussi un puissant levier en faveur d'un accès aux usages de demain pour les habitants, les entreprises et les territoires.

En garantissant l'accès de tous aux réseaux de communications à haut débit, la Wallonie s'inscrit dans le respect des objectifs de la stratégie numérique pour l'Europe.

Principes de mise en œuvre

- **Assurer la couverture numérique du territoire wallon**
 - Mettre en œuvre les nouvelles évolutions de la technologie numérique en milieu urbain et rural et prioritairement dans et autour des pôles wallons
 - Concentrer les efforts de mise en place du très haut débit et de la 4G dans les lieux densément et moyennement peuplés et en assurant une desserte minimum ailleurs
 - Imposer l'installation d'un wifi public dans les pôles wallons et dans les nouveaux espaces publics de plus de 200 m²
 - Conditionner la mise en œuvre de nouvelles zones d'habitat ou zones d'activité économique à la présence de haut débit et de la 4G ou à la possibilité de résorber ce manque

- **Renforcer la compétitivité des entreprises wallonnes**
 - Répondre aux besoins des entreprises actives dans le domaine du numérique (data center, etc.)
 - Développer des smart-cities à l'échelle régionale pour mieux gérer le territoire
 - Développer dans les lieux centraux et facilement accessibles des espaces favorisant le recours aux nouvelles technologies et formes de travail (E-santé, structures de coworking, etc.)
 - Attirer en Wallonie des acteurs mondiaux du numérique

Mesures de gestion et de programmation

Constats

L'énergie constitue un bien de première nécessité pour la population et les entreprises. La maîtrise de son approvisionnement et de son prix apparaissent essentielles pour la compétitivité de l'économie wallonne. Les défis environnementaux et climatiques font de l'énergie un produit à utiliser de manière efficace et rationnelle.

La production des énergies renouvelables nécessite des localisations bien particulières. Le photovoltaïque est généralement peu consommateur d'espace et produit relativement peu de nuisances. Le développement des parcs éoliens est tributaire de l'acceptation sociale. Bien que la législation privilégie leur localisation à proximité des principales infrastructures de communication et des zones d'activité économique, ils restent mal acceptés lorsqu'ils sont proches de zones d'habitation.

La géothermie profonde représente un potentiel non-négligeable dans le centre du Hainaut et le nord de la province de Liège.

La production hydroélectrique est relativement stable depuis de nombreuses années. Sa part dans la production d'électricité verte a diminuée de 56 à 10 % depuis l'an 2000 en raison du développement de nouveaux modes de production (principalement l'éolien et le photovoltaïque).

La Wallonie tend à être de plus en plus dépendante vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie, alors que la pérennité des ressources, notamment fossiles, est de plus en plus incertaine.

L'état du bâti wallon en ce compris l'équipement public, en moyenne très énergivore, constitue un problème important dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le secteur des transports est par ailleurs largement dépendant des énergies non-renouvelables et il voit sa consommation énergétique augmenter en continu, en lien avec un accroissement des déplacements et des distances entre les différentes activités.

Enjeux

La sécurité d'approvisionnement et le prix de l'énergie sont deux enjeux auxquels la Wallonie doit faire face dans les prochaines décennies.

Pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et durables, à un coût abordable il convient de gérer aussi bien la production, la consommation que le stockage de l'énergie. L'inscription dans la transition énergétique répond à un enjeu majeur de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de la biodiversité et de la santé publique.

Principes de mise en œuvre

- **Réduire la consommation en énergie**
 - Renforcer la mixité des activités dans les centres-villes et réduire la dépendance à la voiture individuelle
 - Diminuer le besoin énergétique du parc bâti (construction et rénovation)
 - Renouveler et isoler le parc bâti existant (lieux stratégiques : parc de logement unifamilial, espace de production).
 - Encourager une densité raisonnée dans les projets d'ensembles de construction
 - Enrayer l'urbanisation en ruban
 - Freiner l'urbanisation en dehors des zones équipées
 - Encourager une urbanisation économe en énergie (construction basse-énergie/passif, isolation des bâtiments) et auto-suffisante

- **Assurer l'approvisionnement énergétique**
 - Identifier et réserver les sites favorables à l'accueil des futures unités de production d'énergie en prenant en compte les besoins, les potentialités et les contraintes
 - Au niveau régional, favoriser et réserver les espaces de connexions avec le réseau européen de production d'énergie (connexions transfrontalières et bouclage des réseaux) et les espaces de stockage d'énergie
 - Au niveau régional, planifier la transition énergétique (répartition du mix énergétique, capacité des modes de production, échéances)
 - Créer les conditions territoriales en vue d'une sécurité énergétique, augmenter la production d'énergie renouvelable et tendre vers l'indépendance énergétique

- Au niveau des territoires, tirer parti des ressources pour accroître la part de l'énergie renouvelable
 - Favoriser l'équilibrage production verte-consommation (compteurs intelligents)
 - Localiser les centrales thermiques fonctionnant à la biomasse ou au biogaz au plus près de la source d'énergie
 - Accompagner le développement de l'électrification du parc de véhicules par la mise à disposition de bornes de recharge
 - Localiser les unités de production industrielles à proximité du réseau de transport de fluide et d'énergie identifié par la structure territoriale, celui-ci devant présenter des réserves de capacité.
- **Augmenter les capacités de stockage**
- Encourager les territoires et les communes dans leur processus d'autonomisation énergétique, avec un accent particulier sur la capacité à produire et à stocker de l'énergie
 - Valoriser l'espace occupé par les infrastructures de communication pour y installer des équipements de production d'énergie renouvelable

Mesures de gestion et de programmation

Desservir - Equilibrer

Le territoire wallon et ses équipements doivent apporter une réponse la plus efficace possible aux besoins et aspirations de l'ensemble des acteurs, d'où la nécessité de desservir et d'équilibrer.

Cette ambition implique une approche territoriale cohérente pour assurer l'accès à tous aux services en tenant compte des évolutions sociodémographiques, en soutenant les modes durables de transport et en s'appuyant sur ses spécificités mais aussi en veillant à réduire les disparités territoriales.

Objectifs

- DE.1 - Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- DE.2 - Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- DE.3 - Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables et adaptés aux diversités territoriales
- DE.5 - Organiser la complémentarité des modes de transport

Constats

L'évolution de la structure de la population en Wallonie induit de nouveaux besoins en services, commerces et équipements.

En Wallonie, selon les perspectives du bureau fédéral du plan,

- la part des 65 ans et plus devrait atteindre 24,9 % en 2061 contre 17,8% en 2016 ;
- la part des 80 ans et plus devrait atteindre 9,7 % en 2061 contre 5,2% en 2016 (source IWEPS).

Des carences sont observées en termes d'équipements et de services (crèches, établissements scolaires, etc.). Elles risquent de s'accroître de manière variable sur le territoire.

Le vieillissement de la population entraîne un besoin de services et de commerces de proximité ainsi que d'équipements collectifs diversifiés et adaptés aux personnes âgées : espaces publics, loisirs, services de santé, structures d'hébergement, services à domicile, etc. Dans les zones de faible densité d'activités humaines (résidence, emploi, etc.), le maintien ou la création d'équipements et de services destinés à répondre à ces besoins peut poser problème en raison d'un nombre insuffisant de personnes susceptibles de bénéficier de ces services (qu'il s'agisse d'un problème de rentabilité ou de respect de normes légales). Dans les zones plus urbaines, des problématiques territoriales particulières, souvent couplées à des difficultés socio-économiques, handicapent la revitalisation des quartiers (friches, bâti dégradé, manque d'espaces verts, etc.)

La diminution du pouvoir d'achat d'une partie de la population (personnes âgées, ménages isolés et monoparentaux...) entraîne comme conséquence un besoin de services et d'équipements collectifs abordables.

La diminution de la part de la population active engendre une baisse de la base taxable pouvant impacter le budget des collectivités, leur fonctionnement et la bonne exécution de leurs missions de services publics (gestion des équipements collectifs, etc.). Il en résulte un besoin d'établir de nouvelles stratégies de financement, de rationalisation et d'organisation territoriale des services et des équipements.

La Wallonie dispose d'un réseau relativement dense de villes "moyennes à grandes" bien équipées, sur lequel l'offre en services et en équipements publics pourrait s'articuler en vue de leur meilleure répartition sur le territoire.

Par contre, la migration résidentielle provenant des villes sur de larges espaces accroît les difficultés d'assurer un accès aux principaux services (mobilité, commerce, emploi, etc.). La pression foncière observée dans les villes peut aussi entraîner la relégation d'une série de services et d'équipements publics hors des centres-villes, ce qui engendre une accessibilité dépendante de la voiture individuelle et une dynamique d'étalement urbain.

L'évolution du numérique permet également d'envisager une nouvelle génération de services publics. Le développement et la généralisation dans l'usage quotidien des technologies de l'information et de la communication, renforcent la nécessité d'en permettre l'accès à l'ensemble des citoyens. Pour que cela soit possible à un prix raisonnable, l'aménagement du territoire de la Wallonie doit être conçu de manière à ce que sa structure, de par la densité et la mixité des activités, permette de limiter les moyens techniques à mettre en œuvre pour une desserte complète de la population.

Actuellement, la superficie commerciale par habitant est suffisante mais ce constat global masque des disparités importantes sur le territoire, avec une offre commerciale très développée dans certaines communes à population relativement faible, tandis que certaines communes très peuplées ne présentent pas une bonne santé commerciale.

La Wallonie accuse également un retard dans la mise en place de certains équipements techniques (réseaux d'adduction et d'épuration des eaux).

Enjeux

Le développement des services, équipements et espaces publics ou communautaires doit rencontrer les besoins actuels et prévisibles de la population en fonction des spécificités sous-régionales.

Pour lutter contre le phénomène de l'étalement urbain qui se poursuit dans une grande partie du territoire wallon, il convient de renforcer l'attractivité résidentielle des centres urbains et ruraux.

L'accès égal aux services se traduit également par le renforcement de l'accompagnement à l'usage du numérique, surtout pour les personnes les plus éloignées de celui-ci.

En ce qui concerne les équipements techniques, la mise en conformité des réseaux d'épuration telle qu'exigée par l'Union européenne est un enjeu majeur tant au niveau juridique qu'au niveau environnemental.

Principes de mise en œuvre

- **Structurer le territoire pour éviter les concurrences**
 - Consolider les villes dans leur rôle d'animation du territoire notamment via les équipements scolaires, sportifs, culturels, sociaux, Adapter l'offre de commerces, de services, d'équipements et d'espaces publics aux besoins évolutifs de la population, en encourageant les proximités entre l'offre et les lieux de vie
 - Développer le commerce dans les centres-villes et stopper le développement anarchique du commerce le long des voiries régionales
 - Localiser les commerces et les équipements dans les villes et les zones bien desservies par les différents modes de transport
 - Interdire les centres commerciaux de plus de 2.500 m² en dehors des centres et les interdire en périphérie sauf à démontrer qu'une installation périphérique ne porte pas préjudice aux commerces des centres urbains environnants
 - Organiser les infrastructures de communication et les transports en commun en fonction des services et des équipements générateurs de flux

- **Garantir un meilleur accès aux services et aux équipements**
 - Implanter les services, les équipements et les commerces de proximité dans les zones les plus denses en population et non en dehors ou en bordure des villes et des villages
 - Conserver et renforcer les services de base (gardes d'enfant, éducation primaire, soins de santé de base, commerces alimentaires, etc...) au cœur des quartiers et des villages
 - Organiser une « nouvelle proximité » grâce au développement du numérique à partir d'un maillage d'espaces partagés, multifonctionnels, flexibles (maison de services, etc.)
 - Différencier l'implantation des équipements et des services en fonction de leur profil d'accessibilité (services de proximité proches des centres-villes, équipements accessibles en bus, etc.)
 - Valoriser la ressource en eau et assurer les services publics optimaux de distribution et d'assainissement
 - Développer le réseau de transports d'eau pour garantir la sécurité d'approvisionnement en eau & assurer les services publics optimaux de distribution et d'assainissement
 - Agir sur les espaces socialement précarisés et les espaces à reconverter (agir prioritairement sur de grands axes historiques déstructurés et des zones rurales ou urbaines à requalifier : vallée de la Vesdre, vallée de la Meuse liégeoise, vallée de la Sambre, vallée de la Haine, vallée de la Semois, etc.)

Mesures de gestion et de programmation

- Mettre en œuvre le schéma régional de développement commercial
- Réaliser les réseaux de transports d'eau tels que prévus dans le Schéma régional de ressource en eau (SRRE).
 - Sécurisation de La Louvière
 - Bouclage de Charleroi
 - Liaison Néblon-Durbuy
 - Valorisation des eaux d'exhaure à Florennes vers Charleroi et Walcourt
 - Liaison Hologne-Arbre à la Croix
 - Liaison Arbre à la Croix-Andenne
 - Liaison Andenne-Wellin
 - Liaison Ghlin-Transhennuyère
 - Sécurisation Brabant wallon Est
 - Sécurisation Vielsalm
 - Arlon-Messancy
 - Houffalize

Constats

La concentration de la population et des activités dans les grandes villes s'accompagne d'une périurbanisation de plus en plus lointaine caractérisée par une spécialisation des espaces (habitat, parc d'activités économiques, centres commerciaux, sports et loisirs, etc.). Cette spécialisation peut aussi s'expliquer par la tendance à concentrer les nuisances (ou présumées nuisances) en dehors des quartiers d'habitat.

L'étalement urbain et la faiblesse de la mixité des fonctions génèrent une ségrégation économique et sociale en périphérie des villes, provoquant une consommation foncière et énergétique accrue ainsi qu'une multiplication des déplacements, que ce soit en nombre ou en distance, au détriment de la qualité de vie.

La diversité des fonctions ne doit pas être appréhendée seule mais est à articuler avec d'autres questions notamment celles des déplacements et de la mixité de l'habitat.

Afin de réconcilier les différentes fonctions sur le territoire, les autorités publiques tentent d'impliquer les habitants et usagers dans la gestion de la cité à travers la mise en place d'un processus participatif ou d'une consultation du public lors du lancement des projets.

Enjeux

Pour inciter à la diversité des fonctions il convient de renforcer l'attractivité des centres-villes à travers une amélioration du cadre de vie et une régénération accrue du bâti répondant aux attentes des citoyens et des entreprises. L'espace urbain doit devenir un espace choisi plutôt qu'un espace subi.

Pour favoriser la diversité des fonctions dans un quartier ou territoire de vie il est nécessaire de gérer à la fois les nuisances et les conflits d'usages.

Principes de mise en œuvre

- **Favoriser la mixité générationnelle et sociale**
 - Recréer des territoires de vie (déplacement à pied/vélo, espaces de rencontres, projet de quartier, etc.).
 - Permettre l'accès aux services et équipements à distance de marche
 - Encourager la mixité verticale en ne limitant pas au seul rez-de-chaussée l'occupation par les bureaux
 - Varier la taille et la catégorie des logements dans les opérations de renouvellement urbain
 - Favoriser l'implantation de bureaux et logements à proximité des gares
 - Développer les services et équipements de proximité

- **Favoriser l'acceptabilité sociale des projets en renforçant les démarches participatives**
 - Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
 - Développer les processus participatifs locaux
 - Conscientiser la population à la nécessité de mixité et de densité
 - Prendre en compte les contraintes environnementales et sociales et les spécificités locales pour appuyer le développement de nouveaux projets
 - Trouver un équilibre entre les activités que l'on veut associer en maintenant l'activité principale
 - Identifier les domaines d'intérêt commun entre les différents partenaires en présence
 - Evaluer les possibilités de mixité fonctionnelle

Mesures de gestion et de programmation

- Poursuivre la politique des quartiers nouveaux, en particulier sur des terrains à réhabiliter/des sites dégradés.

Constats

La densification accrue de l'habitat et la diminution de l'espace privé induisent un besoin plus important d'espaces publics de qualité et notamment d'espaces verts.

Ces espaces sont des lieux d'échange qui favorisent les rencontres informelles, des lieux d'activité physique et de reconnexion à la nature. Selon leur conception, les espaces verts permettent aussi une atténuation des effets négatifs du changement climatique (régulation thermique, réduction de la pollution de l'air, prévention des inondations, connections des habitats naturels, etc.).

Cependant, dans la majorité des cas, les seuls espaces publics sont des voiries qui sont aménagées principalement en fonction de la circulation et du stationnement automobile.

De plus, la qualité des espaces publics est très variable, qu'il s'agisse des voiries, des trottoirs, des parkings, des places ou des espaces verts. Partout se pose la question du coût de leur entretien, de leur contrôle social et de leur inadaptation aux modes actifs et aux personnes à mobilité réduite.

Des espaces publics de qualité participent à l'attractivité du territoire, à la qualité du cadre de vie et au bien être de la population.

Enjeux

Le développement d'espaces publics de qualité contribue à l'attractivité du territoire, de ses villes, villages et quartiers. Il participe également à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants (santé, détente, loisirs, etc.).

Principes de mise en œuvre

- **Aménager des espaces de vie – Eviter les cités-dortoirs**
 - Concevoir des ensembles de logements s'articulant autour d'espaces favorisant la convivialité entre habitants
 - Valoriser le milieu naturel (relief, nature et eau) et les éléments de qualité (patrimoines, paysages) dans la conception des espaces publics
 - Inviter la nature au cœur de la ville : espaces verts de proximité dans les quartiers, jardins partagés, squares pour enfants, espaces de jeux et d'activités sportives, etc.
 - Aménager et sécuriser les traversées d'agglomération
 - Supprimer les barrières physiques liées aux infrastructures de communication dans les lieux urbanisés
 - Lutter contre les nuisances du trafic intense et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes
 - Privilégier l'utilisation des matériaux locaux de qualité dans l'aménagement des espaces publics ainsi que l'harmonisation et la cohérence des matériaux avec le mobilier urbain.

- **Sécuriser les espaces publics pour les usagers faibles**
 - Prendre systématiquement en compte les modes actifs dans le réaménagement/la création d'espaces publics
 - Mettre le piéton au centre des préoccupations pour l'aménagement d'espaces publics (organiser les cheminements, prévoir les temps de pause, de rencontre, penser aux différents usagers (enfants, jeunes, personnes âgées, PMR, passants/habitants, etc.))
 - Réduire et faciliter les cheminements PMR
 - Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

Mesures de gestion et de programmation

- Inciter aux opérations de rénovation urbaine en recentrant la prise en charge régionale sur les espaces publics.
- Imposer la création d'espaces verts publics (à rétrocéder le cas échéant aux pouvoirs publics) représentant au minimum 10% de la superficie dans tous projets d'urbanisation de plus de 2 ha.

Constats

La pression environnementale engendrée par le secteur du transport n'est pas nouvelle. Responsables de 20% des émissions de CO₂, de particules fines et/ou à l'origine de nuisances sonores, les différents modes de transport sont contraints, par les directives européennes, d'améliorer leurs performances environnementales.

Dans l'hypothèse d'un maintien des tendances actuelles en termes de mobilité et de transport, à l'horizon 2050, le secteur émettrait des taux de CO₂ toujours supérieurs à ceux de 1990, 90% du transport devrait être encore dépendant du pétrole, et les coûts induits découlant de la pollution devraient continuer à augmenter.

Les nuisances environnementales provoquées par les transports sont ainsi identifiées comme des impacts territoriaux majeurs (nuisances sonores, visuelles, pollution par les particules fines et diminution de la qualité de l'air, vibrations, accaparement de l'espace par des infrastructures de communication, de stockage voire de stationnement des véhicules, etc.).

En Wallonie, le déséquilibre modal en faveur du transport routier amplifie ces impacts et les disperse à travers le territoire.

Selon IEW, la part modale de la voiture est de 83%, celle du train est de 9 %, celle des bus est de 4 %, celle de la marche est de 3% et celle du vélo de 1%.

L'émergence de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (flexibles et plus respectueux de l'environnement) entraîne la nécessité d'offrir et/ou d'adapter les infrastructures de manière à répondre aux principes de continuité, d'accessibilité, d'attraction, de sécurité et de confort.

Enjeux

Le développement de modes de transport durable vise à améliorer la santé des habitants par l'amélioration de la qualité de l'air, le développement de la marche et du vélo, l'atténuation des nuisances sonores, etc. Plus globalement il s'agit également d'un investissement et d'une contribution en faveur de la lutte contre la production de gaz à effet de serre.

Principes de mise en œuvre

- **Développer des transports en commun performants et attractifs**
 - Développer des transports en commun concurrentiels au niveau du temps de parcours vers les principaux pôles d'enseignement, d'emploi et de services
 - Localiser les activités génératrices d'un nombre important de déplacements de personnes à proximité des points de connexion aux réseaux de transport en commun (gares routière et ferroviaire, arrêt de transport en commun)
 - Réorganiser et structurer les transports en commun en tenant compte des spécificités des pôles wallons et des aires de développement qu'ils desservent
 - Prévoir des transports en commun à haut niveau de performance dans les agglomérations, assurer une desserte adaptée des territoires ruraux
 - Adapter les solutions de mobilité en tenant compte des types de déplacement, des besoins et du contexte spatial
 - Favoriser le développement de transports en commun « à la demande » dans les territoires les moins densément peuplés et coordonner l'offre de transport flexible
 - Lors des créations/aménagements de voirie, donner la priorité aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle dans les agglomérations (sites propres, trottoirs traversant, bandes bus, feux intelligents, etc.)

- **Promouvoir les modes de transports durables et actifs**
 - Investir dans les infrastructures de communication alternatives à la route
 - Poursuivre le développement d'un réseau maillé d'itinéraires cyclables sécurisés en vue de desservir les pôles d'enseignement et d'emplois
 - Assurer la qualité des cheminements piétons, cyclistes et PMR vers et à partir des points d'accès aux transports en commun
 - Mettre en place des centrales de mobilité à l'échelle supracommunale
 - Prévoir des locaux à vélos
 - Faire des villes « enfants autonomes »
 - Donner priorité aux modes de transport qui minimisent les nuisances environnementales et territoriales

- Renforcer la continuité des chaînes de transports alternatifs à la voiture individuelle (actif/collectif)
- Mettre en place des bandes autoroutières réservées au covoiturage
- Développer le réseau de distribution de « carburants » alternatifs (électricité, hydrogène, CNG, etc.)
- Offrir et/ou adapter les infrastructures par la mise en place de bornes de recharge, réseaux de distribution d'énergie et infrastructures dédiées, parkings adaptés, autoroutes cyclables, améliorer l'état des trottoirs et des pistes cyclables, etc.

Mesures de gestion et de programmation

Constats

La densité du réseau routier wallon a favorisé la dispersion de l'urbanisation sur le territoire. Elle entraîne la complexification des chaînes de déplacements et le recours à des modes de déplacements motorisés individuels.

De plus, un seul mode de transport alternatif à la voiture individuelle peut difficilement répondre à l'ensemble des besoins de déplacements d'une personne.

Au niveau de la mobilité des personnes, les principaux lieux d'intermodalité sont les gares ferroviaires et les gares routières. Ceux-ci requièrent plus une gestion qualitative de l'espace public, notamment pour la mobilité des personnes (cheminement vélo, piéton, etc.), que la mise en œuvre d'infrastructures lourdes.

Au niveau du transport des marchandises, la Wallonie dispose d'une douzaine de plateformes multimodales, et de nombreuses plateformes logistiques dont le rôle est d'optimiser le transport de marchandises à travers un ensemble d'activités à valeur ajoutée.

Les plateformes multimodales se situent majoritairement entre Liège et Mouscron, le long des infrastructures ferroviaires et fluviales. Les plateformes logistiques sont localisées en fonction de multiples critères (réseaux des entreprises, prix du terrain, accessibilité, marché à desservir, etc.). Elles font de plus en plus partie intégrante de la chaîne d'acheminements des marchandises, notamment pour l'approvisionnement urbain et génèrent des flux de transport importants.

La Wallonie dispose de deux infrastructures aéroportuaires majeures : l'aéroport de Charleroi (Brussels-South Charleroi Airport) et l'aéroport de Liège (Liège Airport) qui ne sont pas connectées au rail.

Enjeux

Une organisation plus efficiente des chaînes de déplacements, l'amélioration des points de connexion de la Wallonie depuis et vers l'international à l'échelle internationale et suprarégionale et l'amélioration des liaisons entre les principaux pôles wallons à l'échelle régionale sont autant de facteurs qui contribuent au développement socio-économique de la Wallonie.

Principes de mise en œuvre

- **Organiser le territoire**
 - Mettre la multimodalité, au centre de toute démarche de développement territorial dans le cadre de l'examen des projets d'urbanisation
 - En collaboration avec les pouvoirs locaux, systématiser le développement de points de connexion multimodaux à partir desquels il sera possible de rejoindre les pôles via des systèmes voitures/taxi partagé ou transport public et auxquels il sera possible d'accéder facilement via marche/vélo/voiture
 - Favoriser l'intermodalité entre les modes actifs et les transports en commun
 - Organiser des itinéraires pour les modes actifs vers les équipements (écoles, centres sportifs,...) et les arrêts de transports en commun (gares, arrêts de bus)
 - Localiser les activités génératrices d'un nombre important de déplacements de biens à proximité des points de connexion aux réseaux de transport

- **Assurer la continuité des chaînes de déplacements**
 - Localiser des parkings-relais à proximité des points d'accès au réseau ferroviaire IC et des terminus de tramway ou métro léger
 - Développer des parkings de covoiturage
 - Mettre en place des bandes autoroutières réservées au covoiturage
 - Assurer une desserte alternative des aéroports régionaux par des connexions au réseau ferroviaire
 - Assurer la connexion entre les différentes infrastructures de communication tout en limitant les ruptures de charge (plateformes multimodales)
 - Rendre attractives les plateformes de correspondance (hubs de transport)
 - Aménager les points de connexion entre modes de transport et y coordonner les offres de service
 - Renforcer la continuité des chaînes de transport alternatif à la voiture individuelle (actif/collectif)

Mesures de gestion et de programmation

Préserver et Valoriser

La Wallonie dispose de nombreuses ressources naturelles et anthropiques. Elles constituent des richesses qu'il s'agit de préserver et de valoriser.

L'ambition est de créer un cadre de vie agréable associant les qualités architecturales, patrimoniales et paysagères et où chaque citoyen peut s'identifier.

Le territoire représente aussi un atout important sur lequel s'appuyer pour développer l'activité touristique et faire rayonner la Wallonie.

Par ailleurs, limiter les impacts du développement du territoire wallon sur ses ressources est un impératif.

A cet égard, limiter à l'artificialisation des terres est un levier important car le sol est une ressource non renouvelable. De même, le prélèvement de ressources valorisables doit se faire parcimonieusement et ce, d'autant plus pour celles qui ne sont pas renouvelables. Il faut aussi veiller à la qualité des ressources altérables telles que l'air et l'eau.

La Wallonie se doit aussi de gérer pragmatiquement les risques et les nuisances réellement constatés et avérés et les intégrer dans la conception de l'aménagement du territoire afin d'éviter de geler des parties du territoire.

Objectifs

- PV.1 - Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés
- PV.2 - Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions de l'urbanisation
- PV.3 - Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources
- PV.4 - Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et l'exposition aux nuisances anthropiques
- PV.5 - Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

Constats

Les cœurs des villes et des villages concentrent les activités et sont généralement bien desservis par différents réseaux de transport et constituent l'un des principaux moteurs du développement régional. Or, en Wallonie, les espaces urbanisés ont perdu nombre d'activités économiques et d'habitants au profit de leur périphérie. Pourtant ils contribuent à réduire les coûts collectifs, à favoriser un renforcement mutuel des activités économiques, commerciales, culturelles et administratives et peuvent participer à la réduction des besoins en déplacements individuels.

Le foncier qui est mis à disposition en périphérie des villes est régulièrement alloué à des activités peu nuisibles, principalement tertiaires, qui sont compatibles avec un voisinage résidentiel. Comme ces activités qui s'y installent effectuent souvent un transfert, ce mouvement participe à la dévitalisation des centres urbains.

Certaines villes wallonnes souffrent d'un déficit d'activités et, dès lors, d'attractivité, voire d'image, entretenant le mouvement de périurbanisation. Dans certains espaces moins densément peuplés et/ou localisés à distance des centres urbains (fond de vallées, ...), ce phénomène est également observé.

La Wallonie compte bon nombre de sites à l'abandon (SAR, dents creuses et autres friches) ou en cours de dégradation (bâti insalubre) mais aussi d'espaces disponibles et mobilisables dans les centres urbanisés.

Le parc de logement existant présente, cependant, un potentiel pour la création d'un cadre de vie de qualité.

Enjeu

Il convient de renforcer l'attractivité des espaces urbanisés et de les valoriser afin de créer un cadre de vie agréable associant les qualités architecturales, patrimoniales et paysagères et où chaque citoyen peut rencontrer la plupart de ses besoins et inciter les habitants et les entreprises à réinvestir la ville.

Principes de mise en œuvre

- **Reconquérir les espaces urbanisés**
 - Requalifier l'immobilier et le foncier à caractère économique dans les centres villes et les quartiers de gare
 - Eliminer et réinvestir les chancres industriels et paysagers
 - Rénover les quartiers dégradés
 - Assainir et réaménager des friches urbaines, militaires, touristiques, commerciales
 - Valoriser le patrimoine
 - Identifier et réduire les ilots de précarité

- **Redynamiser les espaces urbains**
 - Aménager des espaces publics de qualité
 - Promouvoir une mixité de fonctions dans les projets d'aménagement dès lors que leur compatibilité avec le voisinage est avérée
 - Promouvoir la nature en ville
 - Soutenir le maintien et le développement de l'activité économique dans les centres des villes et villages

Mesures de gestion et de programmation

Constats

La Wallonie dispose d'une histoire et d'un territoire riches et diversifiés qui nous ont façonnés un patrimoine commun.

Les activités humaines exercent une pression sur ces patrimoines naturel, culturel et paysager, ce qui se traduit par le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale et une uniformisation des paysages. À l'échelle wallonne, au niveau des patrimoines naturels, 31% des espèces sont menacées d'extinction à court ou moyen terme.

En Wallonie, le développement de l'urbanisation et des infrastructures de communication, très denses, participe fortement à la fragmentation du territoire.

Les perspectives en termes de croissance démographique et d'évolution des ménages annoncent une augmentation des pressions sur l'environnement en termes d'étalement urbain, de consommation d'énergie accrue, etc.

La diversité des espaces ruraux et urbains participe à l'attractivité du territoire. Une série d'objectifs à atteindre à l'horizon 2020 pour la biodiversité ont été fixés par des stratégies nationales, européennes et internationales.

Les patrimoines naturel, culturel et paysager constituent des ressources économiques importantes pour la Wallonie qu'il faut valoriser mais aussi transmettre aux générations futures.

Le Plan Stratégique de la Convention des Nations Unies pour la biodiversité a pour objectif d'ici 2020, qu'au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, soient préservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs, bien reliés par des aires protégées et gérées efficacement. Cet objectif peut être décliné à toutes les échelles du développement territorial.

Enjeux

Les patrimoines naturels, culturels et paysagers constituent des ressources économiques importantes pour la Wallonie qu'il est important de préserver et de valoriser afin de les transmettre aux générations futures.

Principes de mise en œuvre

- **Protéger les patrimoines de l'urbanisation**
 - Protéger les lieux d'intérêt patrimonial de l'urbanisation
 - Etablir des périmètres de protection/de développement du patrimoine
 - Eviter le fractionnement des zones agricoles et forestières, plus particulièrement dans les sous-régions à sols fertiles et à forte biodiversité et productivité
 - Mettre systématiquement en réseau les infrastructures vertes, surtout au sein des villes
 - Enterrer les lignes à haute-tension, sous réserve des mesures de protection environnementale et patrimoniale
 - Respecter les caractéristiques qui ont présidé à la reconnaissance des sites protégés par la loi sur la conservation de la nature
 - Veiller à l'adéquation des projets au regard des voies et dynamiques naturelles des espèces animales
- **Valoriser les patrimoines**
 - Faciliter la rénovation et/ou la réaffectation des biens d'intérêt patrimonial, en tenant compte de leurs caractéristiques et leurs spécificités
 - Encourager l'aménagement des espaces et des lieux à partir de leur(s) patrimoine(s)
 - Aménager les villages et hameaux dans le respect de leur identité architecturale et paysagère
 - Mettre le patrimoine culturel et naturel au cœur de projets d'aménagement
 - Veiller à la qualité architecturale de la production contemporaine
 - Soutenir les initiatives de restauration du patrimoine de manière durable et fonctionnelle

Mesures de gestion et de programmation

- Intégrer l'objectif dans la conception des guides d'urbanisme.

Constats

Les croissances démographiques et économiques observées ces dernières décennies entraînent un important prélèvement de ressources non-renouvelables ainsi que le rejet d'éléments nocifs et de déchets non (re)valorisés. La poursuite de l'artificialisation des territoires contribue également à la consommation d'une ressource non-renouvelable, le sol. L'air, l'eau et le sol - des ressources altérables - perdent de leur qualité.

Cependant, ces ressources doivent être protégées et/ou réservées pour assurer leur pérennité ainsi que celle des secteurs économiques associés. Le territoire wallon est riche en ressources primaires (agriculture, sylviculture, et sous-sol) et en ressources naturelles (comme l'eau souterraine) qu'il convient de valoriser et de préserver pour permettre leur renouvellement ou éviter leur épuisement, tout en arbitrant leurs concurrences.

Progressivement l'économie wallonne se transforme et de nouveaux secteurs deviennent porteurs d'investissements. Le recyclage des matériaux et la réutilisation des déchets tendent à prendre une part de plus en plus importante dans les cycles de production économique. L'économie circulaire s'inscrit également dans une perspective de circuits courts, de mutualisation et de réutilisation des ressources et des biens.

En Wallonie le phénomène de périurbanisation contribue tant à la fragmentation qu'à l'artificialisation du territoire par la consommation d'espaces. Ce phénomène implique également des dépenses importantes pour les réseaux de transport de fluide et d'énergie et les réseaux de communication.

Ainsi, en 2015, les terrains artificialisés⁴ occupaient au minimum⁵ 1756 km² (soit au moins 10,4 % du territoire wallon), contre 1260 km² en 1985. En 30 ans, les terrains artificialisés ont donc progressé de 39,3 %, ce qui correspond à une croissance moyenne de 16,5 km²/an. L'artificialisation du territoire résulte essentiellement de l'expansion du résidentiel. Elle a été maximale au cours des années '90 (en moyenne, 19,7 km²/an entre 1990 et 2000) et suit une tendance globalement décroissante depuis le début des années 2000 : en moyenne, 15,9 km²/an entre 2000 et 2010, et 12,7 km²/an entre 2010 et 2015.

Enjeux

Le territoire doit être géré avec parcimonie et son développement doit s'attacher à renforcer la valorisation raisonnée des ressources et à promouvoir l'usage des ressources locales.

Principes de mise en œuvre

- **Gérer le territoire avec parcimonie**
 - Réduire la consommation de terres non artificialisées : 0 ha à l'horizon 2050 et 6 ha d'ici 2025, soit la moitié des hectares consommés actuellement d'ici 2025
 - Recycler le territoire et valoriser les terrains sous-occupés
 - Réutiliser les bâtiments
 - Utiliser les dents creuses et geler l'urbanisation des ZACC tant que les dents creuses ne sont pas mises en œuvre
 - Promouvoir une densification raisonnée
 - Enrayer l'urbanisation en ruban
 - Ne pas étendre de manière centrifuge les équipements et infrastructures techniques
 - Concevoir des bâtiments et des espaces publics évolutifs

- **Economiser les ressources**
 - Décourager l'utilisation de matériaux non durables ou difficilement recyclables
 - Maintenir des surfaces et des dispositifs de protection des captages et des zones vulnérables pour les eaux souterraines

- Limiter drastiquement les activités qui consomment trop de ressources en eau, électricité, etc. (préciser dans les notices d'évaluation environnementale les ressources nécessaires à l'activité)
 - Soutenir la transition vers des modes de production plus durables et plus rationnels dans l'utilisation des ressources, notamment via le développement de l'économie circulaire
- **Revoir les modes de production**
- Améliorer tous les types d'agriculture, développer des activités de production agricole durable

Mesures de programmation et de gestion

Constats

Les risques d'origine naturelle (risques d'inondation, risques karstiques, vagues de chaleur) et d'origine anthropique (artificialisation des sols, SEVESO, nucléaire, canalisations, pollutions) menacent tant les activités humaines que la faune, la flore et le paysage.

Le contexte du changement climatique et des transitions énergétique et technologique s'impose dans la définition des politiques d'aménagement du territoire.

Les besoins s'évaluent notamment en termes de prévention (processus de "décarbonation" de la société et du système territorial) et d'adaptation (intégration des aléas climatiques dans la gestion des territoires, ainsi que dans la conception urbanistique et architecturale).

L'exposition aux risques est très variable selon les endroits du territoire, en fonction notamment de la topographie, du sous-sol et de la proximité d'activités à risque. Ces risques, qui peuvent se superposer et se combiner en certains lieux, nécessitent une gestion globale.

Enjeux

Les risques et les nuisances réellement constatés et avérés devront être pris en compte afin de les gérer et les intégrer dans la conception de l'aménagement du territoire pour éviter de geler des parties du territoire.

Principes de mise en œuvre

- **Gérer les risques naturels**
 - Limiter l'imperméabilisation des sols (utilisation de matériaux perméables, etc.)
 - Inclure des mesures d'aménagement préventives structurelles au niveau des plaines inondables
 - Prendre en compte les risques liés au sol et au sous-sol lors de toute urbanisation là où cela se justifie
 - Anticiper les impacts des changements climatiques
 - Lutter contre les îlots de chaleur par des infrastructures vertes

- **Limiter les risques technologiques**
 - Interdire l'urbanisation incompatible dans les zones à risque ou exposées aux nuisances
 - Gérer l'urbanisation autour des activités générant un risque technologique de manière à le minimiser
 - Réduire l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique (adapter l'urbanisation aux abords des infrastructures de communication génératrices de bruit)
 - Enterrer les lignes à haute-tension, sous réserve des mesures de protection environnementales et patrimoniales

Mesures de gestion et de programmation

- Inclure des mesures d'aménagement préventives structurelles au niveau des plaines inondables via le guide régional d'urbanisme

Constats

La Wallonie présente une concentration d'activités et de points d'intérêt à travers toute la Région qui peuvent être valorisés afin de renforcer son attractivité touristique.

A partir de ces atouts, il est possible de développer tant un tourisme grand public qu'un tourisme individuel et diffus (paysage, nature, petit patrimoine, etc.).

La position centrale de la Wallonie au sein de la zone de chalandise de l'Europe du Nord couplée à la présence d'un réseau de communication très développé (réseau routier et autoroutier dense et bien réparti sur le territoire), présence de deux aéroports (Liège et Charleroi) et d'une gare TGV (Liège) contribuent également à son développement touristique.

Les infrastructures touristiques, que ce soient les hébergements ou les attractions, ne se concentrent généralement ni dans les principales villes wallonnes, qui accueillent principalement des hôtels pour le tourisme d'affaires et culturel, ni dans les communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes.

Même si les activités touristiques participent à la multifonctionnalité des espaces ruraux, des faiblesses sont toutefois observées au niveau de l'accessibilité des territoires, notamment par des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ainsi que pour les connexions haut-débit.

Une forte mobilisation des atouts locaux à travers la valorisation du patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager contribue au renforcement de l'économie présentielle et aux développements des territoires et induit des retombées à l'échelle locale, supra-locale et régionale.

Le développement des équipements touristiques et de loisirs répondant aux attentes en matière de qualité mais aussi en matière d'innovation contribue également au renforcement de l'attractivité des territoires.

Enjeux

Les liens entre le tourisme, (-en ce compris le patrimoine, et le territoire doivent être amplifiés tout en gérant au mieux la cohabitation avec d'autres activités et dans le respect de l'environnement.

Principes de mise en œuvre

- **Elargir l'offre touristique**
 - Renforcer l'attractivité des sites et des territoires touristiques urbains et ruraux
 - Amplifier la vocation touristique et culturelle des villes wallonnes et des principaux pôles ruraux touristiques
 - Développer une stratégie touristique sur base des hauts lieux touristiques et patrimoniaux (villes d'art, vallées touristiques, massifs forestiers, patrimoine UNESCO, espaces paysagers, etc.)
 - Développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
 - Etablir des parcours touristiques
 - Augmenter l'exploitabilité et la visibilité des sites touristiques par des aménagements de qualité
 - Développer les nouvelles possibilités de développement touristique dans les massifs forestiers

- **Optimiser l'offre touristique**
 - Organiser l'accessibilité des sites touristiques et favoriser l'accès aux lieux et équipements de tourisme et de loisirs par les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle
 - Développer l'hébergement touristique, tel que décliné au sein du Code wallon du tourisme, et en particulier son aspect qualitatif
 - Assainir et désaffecter ou recycler les infrastructures touristiques mal localisées
 - Développer les attractions et équipements touristiques au travers de concepts novateurs et visant à renforcer l'attractivité touristique du territoire
 - Amplifier les synergies entre le tourisme et le patrimoine au niveau de la valorisation patrimoniale ; soutenir les initiatives raisonnées de mise en valeur touristique du patrimoine wallon

- **Protéger les sites touristiques**

- Veiller à une urbanisation cohérente et encadrée le long des parcours touristiques et dans les lieux d'intérêt patrimonial en ce compris le patrimoine mondial UNESCO et le patrimoine exceptionnel
- Veiller à la pertinence de la localisation des zones affectées aux loisirs aux plans de secteur au regard de la faisabilité potentielle de projets

Mesures de gestion et de programmation

- Exploiter les nouvelles possibilités de développement touristique en zone agricole et forestière offertes par le CoDT.
- Encadrer l'urbanisation dans les lieux d'intérêt patrimonial

Structurer le territoire, un impératif

Structurer le territoire nécessite que des stratégies soient définies, explicitées et cartographiées. C'est l'objet de cette partie, qui expose la structure territoriale du schéma de développement territorial.

La structure territoriale du schéma de développement territorial prend appui sur le dynamisme de sept pôles, d'aires de coopération transrégionale et transfrontalière et de trois types d'aires de développement.

Elle esquisse les sites propices au développement économique et l'organisation d'un maillage du territoire à destination des modes de déplacements autres que la voiture individuelle et affirme le caractère inestimable de la préservation de la biodiversité et de la valorisation raisonnée des ressources primaires et naturelles du territoire pour les générations futures.

La structure territoriale est conçue à la fois pour capitaliser sur le territoire wallon les dynamiques économiques des métropoles extérieures à la Wallonie et les flux qui le traversent afin d'accentuer les effets d'entraînement positifs sur le développement régional et pour soutenir un développement économique et social en phase avec les ressources du territoire, les aspirations de la population et les solidarités à établir.

L'activité économique doit quant à elle être localisée dans les villes ou à proximité, aux portes d'entrées de la Wallonie établies sur les corridors multimodaux de niveau européen, à proximité d'une ressource du territoire (ressources primaires, naturelles, touristiques, etc.) ou de points de connexion aux réseaux de communication (à l'exception du réseau de communication routier) et de transport de fluides et d'énergie. En rapprochant les activités économiques de l'habitat et des accès aux réseaux, la localisation de sites propices au développement économique vise à limiter la consommation du foncier et la demande en déplacements par la route et en nouvelles infrastructures.

Le maillage du territoire par la route est exceptionnellement développé en Wallonie. C'est moins le cas pour le chemin de fer et les voies lentes. A l'intérieur et à l'extérieur des villes il est non seulement un moyen de maîtriser la mobilité automobile mais aussi d'améliorer le bien-être de la population et le cadre de vie.

C'est pourquoi la structure territoriale met l'accent sur le développement d'alternatives aux déplacements en voiture. Renforcer le maillage du territoire au profit d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle permet aussi d'étendre l'accessibilité aux équipements à une partie plus importante de la population et de renforcer la cohésion sociale.

L'artificialisation du territoire et l'exploitation non raisonnée de ses ressources fragilisent la capacité des générations futures à répondre à leurs aspirations et menacent notre cadre de vie et notre bien-être. La structure du territoire entend indiquer que la biodiversité, les terres agricoles, les massifs forestiers, les masses d'eaux souterraines, les gisements sont des ressources précieuses qui contribuent à notre bien-être et à l'attractivité de la Wallonie. Il ne s'agit pas de s'opposer à leur exploitation mais elle doit être raisonnée.

Les pôles

La structure territoriale de la Wallonie identifie sept pôles au niveau régional : Arlon, Charleroi, Liège, Mons, Namur, Ottignies-Louvain-la-Neuve-Wavre, Tournai.

L'ambition est d'y concentrer les activités qui permettent de positionner la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen ainsi que les équipements et services qui rencontrent les besoins de la population et des entreprises qui en dépendent.

Ils doivent être une référence en termes d'équipements et de services pour le territoire situé dans leur aire d'influence et disposer des atouts humains et économiques, des équipements spécifiques, en particulier universitaires et culturels, et des infrastructures, en particulier de portes d'entrées sur leur territoire, qui leur permettent d'inscrire la Wallonie dans les réseaux économiques, culturels, de recherches et d'enseignement de niveau européen et mondial.

Ces pôles sont tous en relation avec un pôle extérieur au territoire wallon (Bruxelles, Lille, Luxembourg, Aix-la-Chapelle/Maastricht). Ils présentent tous la diversité des activités caractéristiques des milieux urbains qui les distingue de leur périphérie.

La qualité de l'offre en matière d'accessibilité des personnes et des biens aux pôles wallons est une condition essentielle de leur dynamisme. Ils sont tous accessibles par la route et le chemin de fer. Certains par une voie d'eau ou par les airs. La

qualité de ces dessertes doit être augmentée. Les grands réseaux de communication européens devront être valorisés dans ce but.

La qualité de l'offre en matière de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour se déplacer à l'intérieur des pôles wallons est également une condition essentielle de leur attractivité. Couplée à la mise à disposition d'espaces publics conçus pour toutes les générations, elle contribue indiscutablement à la constitution d'un cadre de vie de qualité et au plaisir de vivre la ville. La qualité des réseaux existants doit être augmentée. On renforcera en priorité l'intermodalité entre réseaux de communication et la continuité des chaînes de déplacements.

Au niveau régional, il convient dans ces pôles de :

- ✚ renforcer la spécificité des pôles dans le domaine de la santé, de la culture, du sport, de la société de la connaissance
- ✚ soutenir la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté
- ✚ requalifier les espaces publics en réservant de l'espace aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (piétons, vélos, transports en commun, ...)
- ✚ promouvoir la culture urbaine et les lieux de rencontres multifonctionnels et multi-générationnels
- ✚ requalifier les entrées d'agglomération, les quartiers de gares, les friches et les axes de communication majeurs.
- ✚ soutenir les partenariats (logements, économie, ...)

Les aires de coopération transrégionale et transfrontalière

Les aires de coopération transrégionale et transfrontalière sont définies à partir des enjeux liés aux stratégies développées dans les Etats et les Régions voisins ou aux dynamiques en place dans ces territoires.

Les coopérations transfrontalières partagent des enjeux de développement communs pour lesquels des structures de coopération ont été instituées afin de les rencontrer. Les versants wallons y sont impliqués dans l'aire métropolitaine (BeNeLux, Eurégio Meuse-Rhin, Eurométropole, réseaux de villes MAHHL et Tonicités, parc des Trois Pays entre Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle), et dans les aires de développement endogène et mutualisé (parc naturel Transfrontalier du Hainaut) et mutualisé (parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel). Enfin des coopérations dans le secteur du patrimoine, comme la reconnaissance UNESCO (beffrois) y sont également effectives.

Des potentialités de coopérations transfrontalières sont présentes dans les trois types d'aires de développement de la structure territoriale de la Wallonie que ce soit au travers des groupements européens de coopération territoriale (GECT) , des plans de mobilité transfrontaliers, des parcs naturels, des réseaux du patrimoine, des contrats de rivière, de la gestion des bassins hydrographiques, etc.

Les aires de développement

Les aires de développement consistent en aires d'enjeux territoriaux spécifiques auxquels il faut trouver des réponses spécifiques.

Les aires de développement sont conceptuellement distinguées des territoires qui se sont actuellement dotés d'une stratégie de développement (un « projet de territoire »).

Du point de vue géographique, un territoire donné sera donc généralement concerné par plusieurs aires de développement, la notion d'aire de développement ne visant pas à donner lieu à un projet de territoire en tant que tel.

La structure territoriale de la Wallonie identifie trois types d'aires de développement :

- l'aire de développement métropolitain
- l'aire de développement endogène
- l'aire de développement mutualisé

Aire de développement métropolitain

La structure territoriale de la Wallonie identifie les versants wallons des territoires où s'étend l'influence de Bruxelles, Liège, Lille et Luxembourg. Certains ont déjà inscrit leur développement dans cette réalité. D'autres, souvent plus peuplés et bien équipés, sont confrontés aux difficultés de faire évoluer un territoire structuré en fonction de réalités économiques plus anciennes vers d'autres horizons.

L'aménagement de cette aire devra être conçu de manière à positionner, ou à repositionner, son développement de manière à l'inscrire dans les dynamiques de la métropole et du ou des pôle(s) wallons dont ils sont proches.

La concentration d'acteurs et d'équipements favorise les interactions nécessaires aux processus d'innovation et de création d'entreprises, notamment au sein des pôles universitaires. L'aire de développement métropolitain est un lieu où les activités de recherche-développement, les sous-traitances en matière de services, l'économie présente devraient trouver les conditions de s'épanouir. Le partenariat entre pouvoirs publics, pôles universitaires et entreprises constitue l'un des principaux moteurs du développement économique souhaité dans l'aire, où il doit être amplifié.

La structure territoriale de la Wallonie prend le parti d'identifier les villes sur lesquelles il y a lieu d'ancrer le développement économique qui bénéficie de ces dynamiques métropolitaines. Il s'agit de : Braine-l'Alleud, Fleurus, Gembloux, Herstal, La Louvière, Mouscron, Nivelles, Saint-Ghislain, Seraing, Tamines - Auvelais (Sambreville), Verviers et Waterloo.

Une politique active en matière de logement, d'équipements et de services devra y être développée pour faire face à une forte demande d'origine exogène et dans un contexte où les disponibilités foncières sont de plus en plus limitées. L'emploi à développer devra en particulier rechercher à mieux équilibrer les flux de biens et de personnes qui actuellement se focalisent essentiellement sur les pôles métropolitains extérieurs à l'aire. On privilégiera son implantation dans ou à proximité des villes et à proximité des points de connexion aux réseaux de transports en commun afin de favoriser le report de mode et limiter la congestion du réseau routier.

La qualité du cadre de vie et l'offre en équipements et services, en particulier d'alternatives aux déplacements en automobile, constituent un facteur décisif d'attraction de la main d'œuvre qualifiée et des entreprises. La préservation d'espaces non-urbanisés à vocation naturelle, agricole et de détente, la valorisation et la mise en cohérence paysagère des espaces bâtis et non bâtis y participent aussi. La mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager, la requalification des quartiers dégradés et l'assainissement des friches de toutes natures doivent y être amplifiés, en commençant par les villes qui sont confrontées aux problèmes de chômage, de vieillissement de l'habitat et de dégradation de l'environnement. Les équipements publics de l'aire et des pôles wallons doivent être mis en réseaux et desservis par des modes de transport collectifs et un réseau cyclable maillé.

Au niveau régional, il convient dans cette aire de :

- ✚ Préserver la cohésion sociale et lutter contre la formation d'îlots de pauvreté.
- ✚ Privilégier le recyclage des friches et la valorisation de l'offre de seconde main pour répondre à la demande locale de foncier à vocation économique.
- ✚ Restructurer le parc de logements existants et les tissus bâtis résidentiels afin de les adapter aux besoins actuels et futurs.
- ✚ Articuler l'urbanisation en fonction des points de connexion au réseau ferroviaire tant pour la résidence que pour les activités compatibles avec l'habitat, à commencer par le bureau et le commerce.
- ✚ Préserver les espaces non-urbanisés à vocation naturelle, agricole et de détente.
- ✚ Mettre en œuvre un maillage écologique fonctionnel support de la biodiversité.
- ✚ Développer le commerce en centre-ville.

Aire de développement endogène

La structure territoriale de la Wallonie identifie les espaces ruraux et urbains constitués de villes et de villages qui ont des ressources naturelles, des équipements, des savoir-faire spécifiques et complémentaires. Caractérisés par une structure multipolaire, maillée et diversifiée, ils constituent des atouts pour renforcer les dynamiques associées au développement endogène.

Elles participent à la mutation de l'économie wallonne. Le développement de filières en aval d'une exploitation raisonnée des ressources naturelles génère en outre plus de valeur ajoutée. Les conditions territoriales permettant d'amplifier ces dynamiques y sont rencontrées, notamment pour le développement de circuits courts et de réseaux de proximité.

Elles facilitent la création de petites et moyennes entreprises à l'échelle locale. Une forte mobilisation des atouts locaux à travers notamment la valorisation du patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager contribue par ailleurs au renforcement de l'économie présentielle et au développement de l'aire et induit des retombées à l'échelle locale, supra-locale et régionale. Le développement des équipements touristiques et de loisirs répondant aux attentes en matière de qualité mais aussi en matière d'innovation participe également au renforcement de l'attractivité de l'aire. Elle réside également dans la valorisation et la mise en cohérence paysagère des espaces bâtis et non bâtis. Elle devra être renforcée. Les équipements publics de l'aire devront être mis en réseaux et desservis par des modes de transport collectifs et un réseau cyclable maillé afin de soutenir l'objectif de cohésion sociale et de réduire la demande de mobilité par la route.

La structure territoriale de la Wallonie prend le parti d'identifier les villes sur lesquelles il y a lieu d'ancrer le développement économique lorsqu'il n'est pas lié à une ressource du territoire et qui auront à proposer le réseau d'équipements et de services à destination de la population qui réside dans l'aire.

Il s'agit d'Ath, Ciney, Dinant, Huy, Libramont, Marche-centre, Soignies et Waremme. Une politique active d'attractivité de leur territoire devra y être développée, que ce soit vis-à-vis de leurs citoyens, des touristes, de ceux qui souhaitent ouvrir un commerce, d'y entreprendre.

Au niveau régional, il convient dans cette aire de :

- ✚ Lutter contre le mitage des espaces agricoles et forestiers en favorisant la concentration de l'habitat et des activités qui ne sont pas liées à une ressource du territoire dans et à proximité des villes
- ✚ Relier les villes entre elles par des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (piste cyclable, bus, etc.) et les mettre en réseau avec leur aire d'influence
- ✚ Développer les équipements, les services et le commerce en centre-ville
- ✚ Mutualiser l'offre en équipements et en services dans l'aire et assurer son accessibilité par des alternatives à la voiture individuelle
- ✚ Renforcer les dynamiques de valorisation des ressources locales et leur ancrage dans l'aire
- ✚ Articuler l'urbanisation en fonction des points de connexion au réseau ferroviaire tant pour la résidence que pour les activités compatibles avec celle-ci

Aire de développement mutualisé

La structure territoriale de la Wallonie identifie les territoires ruraux présentant des potentialités et des contraintes similaires de part et d'autre des frontières, notamment sur les plans économique et démographique. Leur développement s'appuie aujourd'hui sur une économie rurale, le tourisme et l'exploitation de ressources naturelles abondantes. Leur territoire devra être structuré de manière à valoriser les ressources locales et le développement de filières et à faire émerger d'autres activités. Les secteurs relevant de l'économie présentielle, c'est-à-dire qui est basée sur la population présente sur le territoire, qui produit et consomme, se prêtent à un travail collaboratif par-delà les frontières notamment dans le secteur émergent de la silver economy, de la construction durable ou de la valorisation touristique du territoire (cf. Marque Ardenne, circuits touristiques thématiques transfrontaliers, etc.). Par ailleurs, une forte mobilisation des atouts locaux à travers notamment la valorisation du patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager et le développement des équipements touristiques et de loisirs répondant aux attentes actuelles en matière de qualité mais aussi en matière d'innovation contribue également au renforcement de l'attractivité de ces territoires.

La faible densité de la population de ces territoires nécessite une mutualisation des ressources disponibles en privilégiant les complémentarités des services et des équipements présents de part et d'autre de la frontière. La coopération transfrontalière doit y être renforcée afin de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats.

La structure territoriale de la Wallonie prend le parti d'identifier les villes sur lesquelles il y a lieu d'ancrer le développement économique lorsqu'il n'est pas lié à une ressource du territoire et qui auront à proposer le réseau d'équipements et de services à destination de la population qui réside dans l'aire. Il s'agit de Bastogne, Chimay, Couvin, Eupen, Malmedy, Saint-Vith et de Virton. Une politique active d'attractivité de leur territoire devra y être développée, que ce soit vis-à-vis des citoyens, des touristes, de ceux qui souhaitent ouvrir un commerce, d'y entreprendre.

Au niveau régional, il convient dans cette aire de :

- ✚ Mutualiser l'offre en équipements et services dans l'aire et assurer son accessibilité par des alternatives à la voiture individuelle.
- ✚ Renforcer les dynamiques de valorisation des ressources locales et leur ancrage dans l'aire.
- ✚ Développer la complémentarité entre les activités locales (politique de filières, tourisme, espaces naturels, etc.).
- ✚ Encourager la dynamique des parcs naturels.
- ✚ Relier les villes entre elles par des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (piste cyclable, bus, etc.) et les mettre en réseau avec leur aire d'influence.
- ✚ Organiser le transport public en collaboration avec les opérateurs des régions voisines.

Les réseaux de communication

Les réseaux de communication sont des leviers importants du développement économique et social.

La structure territoriale de la Wallonie identifie :

- les infrastructures principales de communication reprises dans les cartes annexées au règlement européen n°1315/2013/UE sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport sur lesquelles doivent être concentrés les flux qui traversent la Wallonie et rabattus ceux qui quittent la Wallonie ;
- les portes d'entrée de la Wallonie – aéroports, gares LGV et plateformes multimodales – qui sont autant de lieux stratégiques à développer afin de capter une partie de la richesse qui traverse la Wallonie.
- les autoroutes et les routes de liaisons régionales à deux fois deux bandes de circulation, en ce compris les contournements lorsqu'ils constituent des tronçons de ces voiries, qui assurent le maillage des pôles wallons ;
- les lignes de chemin de fer, à l'exception de celles qui ont une vocation exclusivement touristique ;
- les voies navigables, en ce compris les plans d'eau qu'elles forment.

A l'échelle **suprarégionale** l'enjeu est double : concentrer les flux qui traversent la Wallonie afin qu'ils n'encombrent pas les réseaux – essentiellement routiers – de moindre importance et capter en quelques points du territoire une partie de la richesse qui le traverse.

A l'échelle **régionale** l'enjeu est de diminuer l'empreinte environnementale des déplacements et d'assurer une accessibilité optimale aux pôles wallons et aux pôles extérieurs au territoire et les mettre en réseau tout en diminuant la congestion du réseau routier et en assurant sa sécurité. Des alternatives à la mobilité automobile devront être développées pour relier les pôles wallons aux pôles métropolitains extérieurs au territoire et les mettre en réseau. Elles doivent être soutenues par la mise en œuvre d'une intermodalité efficace entre la route, le chemin de fer, la voie d'eau et les autres modes de transport (transports en commun et modes actifs). Le dossier du tram de Liège sera concrétisé. Par ailleurs, un réseau express de covoiturage (RECO) sera créé pour limiter le volume de trafic routier.

A l'échelle **infrarégionale**, l'enjeu est de localiser les activités en fonction de leur profil de mobilité et d'accessibilité, de limiter leur éparpillement sur le territoire (concentrer les activités permet de réduire la demande de déplacement en automobile, de rendre les modes actifs attractifs et les transports collectifs plus performants) et d'accompagner les développements immobiliers par la mise en œuvre d'alternatives à la voiture individuelle.

La structure territoriale de la Wallonie met l'accent sur les **liaisons ferroviaires** entre les pôles wallons entre eux et avec les pôles extérieurs au territoire.

Le **réseau express régional** (RER) autour de Bruxelles sera finalisé pour intensifier les navettes (en termes de capacité et de fréquence) depuis et vers Bruxelles et ainsi apporter une réponse durable à la congestion du réseau de communication routier dans la partie de l'aire de développement métropolitain concernée. L'accès ferroviaire à l'aéroport de Charleroi sera renforcé et relié au réseau LGV. La liaison Bruxelles-Luxembourg sera modernisée.

Le **transport par voie d'eau** doit continuer sa croissance de part modale pour les produits pondéreux et massifiés en relation étroite avec les grands ports maritimes. Le canal « Seine-Nord-Europe », la modernisation et la mise à niveau de ses voies d'eau sont des projets essentiels pour la Wallonie, tant au niveau de son développement économique qu'au niveau d'une gestion durable de la mobilité. Le projet PEREX 4.0 veillera à améliorer les flux de mobilité routes – eau.

Les **aéroports** de Liège et de Charleroi constituent, chacun dans leur domaine de spécialisation, des points d'appuis majeurs du développement de l'économie wallonne. La stratégie aérienne wallonne sera renforcée par une vision unifiée et mieux coordonnée. Le programme d'investissement des aéroports régionaux sera mis en œuvre (notamment l'allongement des pistes).

La structure territoriale identifie le **RAVeL** comme infrastructure principale de desserte des pôles d'enseignement et d'emplois par le vélo. Le RAVeL constitue un formidable atout de la Wallonie pour améliorer la mobilité quotidienne et permettre le développement économique local au-delà du vélo-tourisme, de la découverte du patrimoine, et de la promotion de la santé par la pratique d'une activité physique régulière. Le RAVeL constitue la colonne vertébrale du maillage « vélo » de la Wallonie et passe par la plupart des centres-villes des villes wallonnes. Il constitue à ce titre une alternative à l'automobile pour les déplacements domicile-école et domicile-travail.

Les réseaux de transport de fluides et d'énergie

Les réseaux doivent permettre la sécurité d'approvisionnement en énergie, le développement des activités nécessitant des produits liquides ou gazeux à usages industriels ainsi que le renforcement de l'indépendance énergétique de la Région.

Dans le contexte de transition énergétique et de libéralisation des marchés, ils doivent être interconnectés avec les réseaux des pays et régions voisines. Au niveau de l'électricité, le réseau devra en outre permettre d'intégrer la part de plus en plus grande de la production décentralisée.

La structure territoriale de la Wallonie identifie :

1. Le réseau de transport d'électricité constitué des lignes aériennes et souterraines d'une tension supérieure à cent cinquante kilovolts.
2. Le réseau de transport de gaz naturel constitué :
 - des interconnexions avec les réseaux de transport de gaz naturel étrangers qui relient les sources de production de gaz situées à l'étranger aux réseaux de canalisations qui alimentent, soit les réseaux de distribution, soit les centrales électriques, soit les consommateurs industriels ;
 - des canalisations destinées principalement au transport de gaz naturel sans fourniture sur le territoire de la Région ;
 - des connexions entre ces infrastructures.
3. Le réseau de transport de fluide, hors gaz naturel, constitué des principales canalisations identifiées par la Fédération des Transporteurs par Pipeline (FETRAPI) et utilisé pour le transport de produits à usages industriels.

Les sites reconnus en vertu de la loi sur la conservation de la nature

Il s'agit de structurer les différentes activités sur le territoire dans le but, d'une part, de contribuer à accroître la protection des sites reconnus et de les valoriser comme ressource du territoire et, d'autre part, de réduire le morcellement des espaces non bâtis en assurant leur mise en réseau.

Les liaisons écologiques

Il s'agit de structurer les différentes activités sur le territoire dans le but d'assurer la **mise en réseau des sites reconnus et de limiter la fragmentation du territoire**. La structure territoriale de la Wallonie identifie les liaisons écologiques de niveau régional. Elles sont localisées essentiellement le long des cours d'eau, sur la Fagne-Famenne et la Gaume.

Les liaisons écologiques font référence au concept de réseau écologique. Ce concept est le fondement de toute politique cohérente de conservation de la nature. Il rencontre aussi la préoccupation du maintien, voire du rétablissement, des services éco-systémiques, véritable base d'un développement durable et d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques pour lesquels la Wallonie a récemment pris une série de nouveaux engagements.

Le réseau écologique peut être défini comme étant l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettent d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il correspond à un ensemble d'habitats naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution, tous en interconnexion, susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations.

Concrètement, l'organisation des réseaux écologiques se base sur l'identification de trois composantes : les « cœurs de biodiversité » (zones noyaux), leurs « zones tampon et de développement » et les « corridors » qui permettent de les relier.

Les services éco-systémiques vont au-delà et concernent l'ensemble du territoire. Cette notion, plus récente, exprime une réalité : pour subsister, la planète doit conserver la vie car celle-ci est à la base même de son fonctionnement. Ce n'est plus seulement les espèces rares qu'il faut conserver à titre de patrimoine, c'est l'ensemble des espèces en tant que rouage du fonctionnement de la planète.

La combinaison de ces deux concepts conduit à créer un « réseau écologique de base », support minimal de la conservation des espèces, et à développer le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire en y adoptant des modes de gestion compatibles avec le maintien de la vie.

La **loi de 1973 sur la Conservation de la nature** permet de mettre sous un statut de protection fort, les sites « zones noyaux » du réseau écologique. Il s'agit des réserves naturelles (domaniales et agréées), des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique, des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Ce statut confère aux sites concernés, une vocation exclusivement orientée conservation de la nature. La superficie des sites bénéficiant de ce statut était mi-2017 de 15.000 ha soit 0,9 % du territoire.

Natura 2000 a mis en place un réseau écologique centré sur des habitats et espèces dont la conservation est prioritaire à l'échelle de l'Europe. Ce réseau comporte des zones noyaux, des zones tampons et de développement et des zones de liaison. Il couvre 221.000 ha soit 13 % du territoire. Les activités humaines y sont autorisées pour autant qu'elles ne nuisent pas aux objectifs de l'état de conservation des habitats et espèces visées.

Le décret de 1985 sur **les parcs naturels**, en définissant le parc naturel comme étant « *un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné* » crée un outil de prise en compte de la nature dans une approche plus globale intégrant les activités humaines. En 2017, il y avait 11 parcs naturels s'étendant sur le territoire de 59 communes (en tout ou en partie) et concernant 395.000 ha soit 23,5 % du territoire wallon. Une association de projet regroupant 9 communes a été créée pour élaborer un projet sur l'Ardenne méridionale (94.467 ha). Plusieurs parcs existant envisagent des extensions sur les communes voisines.

Au niveau régional, la structure territoriale de la Wallonie identifie les principales vallées du réseau hydrographique. Les cours d'eau constituent une continuité écologique tant au niveau aquatique qu'au niveau terrestre en veillant à préserver les rives naturelles, les sites à haut potentiel biologique des plaines alluviales et les versants, souvent plus abrupts et boisés. Etroite région de transition entre le Condroz et l'Ardenne, la dépression de la Fagne – Famenne et la Calestienne jouent également ce rôle de liaison écologique du fait de son orientation est-ouest et de sa grande richesse biologique liée à des substrats géologiques diversifiés. La Gaume a les mêmes caractéristiques et est également une région biogéographique particulièrement riche en termes de diversité biologique.

La cartographie de ces éléments de base, fait apparaître des zones plus pauvres, où une attention particulière doit être apportée à la restauration du potentiel d'accueil de la vie sauvage.

Au niveau infrarégional, en particulier au niveau communal, le potentiel biologique du territoire doit être développé selon les mêmes principes de réseaux écologiques. Il s'agit d'identifier et préserver les sites de grand intérêt biologique et de conserver et réaménager des liens entre ces milieux. A cette fin, il y a lieu de valoriser les éléments structurants du paysage tels que les petits cours d'eau, mares, haies, bosquets, friches, bords de routes, espaces verts, etc.

A l'intérieur du maillage écologique ainsi élaboré, le potentiel d'accueil de la vie sauvage peut et doit être progressivement redéveloppé sur l'ensemble du territoire, en adoptant des modes de gestion qui, tout en arrivant à satisfaire les besoins humains, permettent à la vie sauvage de s'exprimer.

On s'oriente ainsi vers un « maillage écologique multifonctionnel » terminologie qui marque les différentes fonctions de ces liaisons.

- Maillage : montre bien l'aspect de liaisons entre plusieurs points, formant un réseau complexe ;
- Écologique : vocation de protection/sauvegarde de multiples espèces ou de la biodiversité en général ;
- Multifonctionnel : les fonctions des différentes parties de ce réseau sont multiples et ne sont pas uniquement écologiques. Ce peut être des fonctions sociales et récréatives, de production, de transport, etc.

S'appuyer sur les ressources du territoire

Les gares « inter-villes » du réseau SNCB

L'enjeu est de favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et de renforcer la continuité des chaînes de déplacements.

Au niveau **régional**, la structure territoriale de la Wallonie identifie les points de connexion au réseau ferroviaire où il y a lieu de concentrer un certain nombre de services, rabattre les autres modes de transport, faire converger les itinéraires cyclables et permettre les échanges. Il s'agit des « gares inter-villes » du réseau SNCB à savoir : Ans, Arlon, Ath, Athus, Braine-l'Alleud, Braine-le-Comte, Charleroi-Sud, Ciney, Enghien, Gembloux, Huy, La Louvière-Centre, Leuze, Libramont, Liège-Guillemins, Louvain-la-Neuve, Luttre, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Ottignies, Saint-Ghislain, Soignies, Tamines, Tournai, Tubize, Verviers-central, Waremme et Wavre.

La Région y renforce les aménagements qui favorisent l'inter-modalité entre réseaux de communication et les activités ayant un profil de mobilité principalement axé sur le transport ferroviaire.

Au niveau **infrarégional**, l'enjeu est de structurer le territoire et de gérer la mobilité en fonction de ces points d'appui. Leur développement sera favorisé et leur accessibilité depuis l'ensemble du territoire sera améliorée.

Les portes d'entrée sur le territoire

La structure territoriale de la Wallonie identifie aux portes d'entrée de la Wallonie (aéroports, gares LGV et plateformes multimodales) les points d'appuis où une inter-modalité efficace entre la route, la voie d'eau, le chemin de fer et les autres modes de transport (transport en commun et modes actifs) permettrait de diminuer l'empreinte environnementale des déplacements et de préserver l'accessibilité aux pôles wallons et aux pôles extérieurs au territoire tout en diminuant la congestion du réseau routier. Il y a lieu de la valoriser.

Les portes d'entrée de la Wallonie participent également à l'attractivité économique et au rayonnement national et international de la Wallonie.

Portes d'entrées de la Wallonie

Liège Airport
 Brussels South Charleroi Airport
 Gare TGV de Liège Guillemins
 Gare TGV à Charleroi
 Trilogiport (Liège)
 Moncin (Liège)
 Renory (Liège)
 Semeries (Liège)
 Liège Logistics Intermodal
 Ardennes Logistic (Neufchâteau)
 Plateforme multimodale de Garocentre (La Louvière)
 Centre trimodal Logistic de Charleroi

Terminal à conteneurs d'Athus
Gare de Ronet (Namur)
Plateforme multimodale d'Auvelais
Quais de Ghlin-Baudour
Zone portuaire de Vaulx (Tournai)
Dry Port Mouscron
Warneton – Pont Rouge
Zones portuaires de Farciennes
Quai de Strépy-Bracquenies
Zone portuaire de Tubize

Les universités

La structure territoriale de la Wallonie identifie les cinq universités qui sont implantées sur le territoire de la Région :

- L'ULiège à Liège, Gembloux et Arlon ;
- L'UCL à Louvain-la-Neuve, Mons, Tournai, Charleroi et Namur ;
- L'ULB à Charleroi ;
- L'UMons à Mons et Charleroi ;
- L'UNamur à Namur.

Elles jouent un rôle essentiel dans le développement de l'économie de la connaissance. On développera à proximité des parcs scientifiques d'envergure et on renforcera l'attractivité de ces derniers pour les entreprises à haute valeur ajoutée et à vocation métropolitaine.

Les sites propices au développement de l'activité industrielle

La conception et la production de biens de consommation et de produits semi-finis restent un fondement indispensable de toute création de richesse. S'appuyant sur le savoir-faire de sa main d'œuvre et sur sa disponibilité de terrain, la Wallonie doit s'inscrire dans le mouvement de ré-industrialisation qui s'amorce à l'échelle européenne.

La structure territoriale de la Wallonie identifie les vallées de la Sambre, de la Meuse, de la Vesdre et le canal de Charleroi à Bruxelles comme propices au développement d'une activité industrielle. L'offre foncière y est importante. Les terrains sont en grande partie équipés et la proximité d'une voie d'eau et du chemin de fer permettent en outre d'y gérer la mobilité de façon plus durable tout en étant compatible avec les besoins d'une activité industrielle. Elles accueillent enfin une population importante dont les qualifications pourraient être valorisées.

Les villes

La structure territoriale de la Wallonie identifie les villes d'Ath, Bastogne, Braine-l'Alleud, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eupen, Fleurus Gembloux, Herstal Huy, La Louvière, Libramont, Malmedy, Marche-centre, Mouscron, Nivelles, Saint-Ghislain, Saint-Vith, Seraing, Soignies, Tamines – Auvelais (Sambreville), Verviers, Virton, Waremme et Waterloo comme points d'appui.

Les sites touristiques

Le tourisme participe au dynamisme économique de la Wallonie. Son développement a un potentiel important grâce à l'image positive et la qualité du territoire de la Wallonie. C'est également un levier favorable à l'économie présentielle.

La structure territoriale de la Wallonie identifie les points d'appuis suivants :

- Les villes d'art wallonnes, à la fois riches en patrimoine et moteurs culturels, comme par exemple :
 - Charleroi
 - Liège
 - Mons
 - Namur
 - Tournai

- Les attractions touristiques au rayonnement important (plus de 100.000 visiteurs par an) situées hors de ces villes :
 - Pairi Daiza
 - Walibi – Aqualibi
 - Le Domaine du Bois des Rêves
 - Le site de la bataille de Waterloo
 - Le Lac de l'Eau d'Heure
 - L'abbaye de Maredsous
 - Le PASS
 - Le château de Bouillon
 - Le Bastogne War Museum
 - Le domaine des Grottes de Han
 - Le monde sauvage d'Aywaille et les grottes de Remouchamps
 - Plopsa Coö
 - La citadelle de Dinant
 - L'espace Chimay
 - La brasserie des Fagnes
 - La descente de la Lesse à Dinant

- Les témoins inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

- Les principales vallées touristiques :
 - La vallée de la Haute Sambre jusque Montigny-le-Tilleul
 - La vallée de la Haute Meuse en ce compris les vallées de la Molignée et du Bocq
 - La vallée de la Lesse de Han-sur-Lesse à Dinant
 - La vallée de la Semois en aval de Florenville
 - La vallée de l'Ourthe entre Houffalize et sa confluence avec l'Amblève
 - La vallée de l'Amblève à partir de Stavelot

- Les massifs forestiers

- Les sites touristiques reconnus comme valant le détour tels Charleroi, Liège, Mons, Namur, Tournai, Stavelot, Bouillon, Durbuy, Waterloo, Marche, Chimay, Dinant, Huy, La Roche, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rochefort, Saint Hubert, Thuin, Spa, Malmedy et Bastogne.

A l'échelle régionale, les équipements touristiques et de loisirs au rayonnement important ou potentiellement important sont nombreux par rapport à la superficie de la Région.

Leurs capacités de développement doivent être soutenues en veillant à leur accessibilité par les transports publics organisée. Ces équipements devraient également servir aux besoins et aspirations de la population locale.

Le développement touristique de la Wallonie sera conforté par la mise en valeur des éléments du patrimoine culturel immobilier constitué par les villes et villages d'architecture historique.

Un tourisme plus diffus sera privilégié au sein des principales vallées touristiques et des massifs forestiers.

Le développement d'un réseau Wallonie cyclable (RAVeL et voies vertes de liaison) connecté à celui des régions voisines et au réseau EuroVélo, s'appuyant sur des hébergements et des points d'intérêts touristiques et sur un réseau de transport en commun accueillant les vélos, contribuera à orienter le tourisme émergent vers la Wallonie.

Les ressources naturelles et primaires

La Wallonie dispose de terres agricoles, de forêts, de gisements carriers et de ressources en eau de qualité qui sont exploités avec plus ou moins d'intensité pour répondre aux besoins de la population et de l'activité économique. Il convient d'en préserver les qualités et d'en maîtriser l'exploitation à long terme. La structure territoriale de la Wallonie identifie, au niveau régional, les parties du territoire où l'opportunité de développer des activités doit être analysée au regard de leurs incidences sur les ressources et la sécurité d'approvisionnement de la Wallonie.

Les terres agricoles des plateaux limoneux hennuyer et brabançon et de la Hesbaye se classent parmi les meilleures d'Europe occidentale. Il en est de même pour les plateaux herbagers et bocagers pour l'élevage. Elles constituent une ressource inestimable pour nourrir la population qui habite la Wallonie. La structure territoriale de la Wallonie les identifie au niveau régional afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la population. **Au niveau infrarégional**, en particulier au niveau communal, il y aura lieu de prendre conscience de l'importance de conserver cette ressource pour les générations futures et, dès lors, de procéder à un inventaire précis des terres agricoles à préserver de l'urbanisation.

La Wallonie dispose d'importantes ressources en bois. La structure territoriale de la Wallonie identifie au niveau régional les massifs forestiers dont l'exploitation doit être raisonnée en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'économie wallonne. **Au niveau infrarégional**, en particulier au niveau communal, il y aura lieu de prendre en compte le taux de renouvellement de la ressource.

La Wallonie dispose de gisements carriers de qualité, parfois même uniques au monde. La structure territoriale de la Wallonie identifie au niveau régional les gisements dont l'exploitation doit être raisonnée en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'économie wallonne.

La Wallonie dispose d'importantes ressources en eau. Or plusieurs masses d'eau souterraines sont vulnérables, ou même se dégradent, en raison du développement de l'activité humaine. Des efforts importants ont déjà été faits pour améliorer la situation. Ils doivent être poursuivis car il s'agit d'une ressource vitale pour assurer les besoins primaires de la population et de l'activité économique. La structure territoriale de la Wallonie prend l'option d'identifier les masses d'eau souterraines qui font sa richesse et dont l'exploitation doit être raisonnée en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement du territoire wallon.